

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2015

www.agora-romandie.ch



Plus de 10'000 paysannes et paysans ont crié leur ras-le-bol à Berne le 27 novembre 2015
(photo AGRI)

TABLE DES MATIERES

Message de Walter Willener	4
Activités d'AGORA	5
Organisations membres	7
Organes : comité et commissions	9
Procès-verbal de l'AG 2015	14

Activités de l'association

1. ORGANES	23
1.1 BUREAU	23
1.2 COMITE	23
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	24
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	24
1.5 SECRETARIAT	25
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	26
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	26
2.1.1 Ordonnances PA 14-17, printemps 2016	27
2.1.2 Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)	27
2.1.3 Révision de la législation sur les denrées alimentaires	27
2.1.4 Contre-projet à l'initiative de l'USP	28
2.1.5 Législation Swissness	28
2.2 POLITIQUE AGRICOLE	28
2.2.1 Politique agricole 2015	28
2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)	29
2.2.3 Rapport agricole 2015	30
2.2.4 Rapport de situation de l'USP	30
2.2.5 Initiatives agricoles	31
2.2.6 Elections fédérales	31
2.2.7 Actualité agricole au Parlement	31
2.2.8 Manifestations paysannes	31
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	32
3. INFORMATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	33
3.1 AGRI	33
3.2 AGIR	33
3.3 AMTRA	33
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	34
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE	34
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2014	34
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	35
4. CONVENTIONS	35
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS	35
4.2 AGRITOP	36
5. AUTRES ACTIVITES	37

5.1	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	37
5.2	AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	37
5.3	RENCONTRE AVEC L'OFAG.....	38
5.4	ETUDE SUR L'AGRICULTURE ROMANDE.....	38
5.5	AUTRES ACTIVITES	39
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	39
6.1	PIOCH.....	39
6.2	IP-SUISSE, LAUSANNE	39
6.3	FPVS.....	41
6.4	VITIPLANT	41
6.5	PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG).....	42
6.6	ASSAF-SUISSE.....	42
6.7	AUTRES MANDATS.....	43
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE.....	44
7.1	REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	44
7.2	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE	45
7.3	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE.....	49
7.4	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE	52
7.5	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	55
7.6	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	56
7.7	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	56
7.8	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ...	57
7.9	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	57
7.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	58
7.11	AGRIALIFORM.....	58
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2016	61
9.	CONCLUSIONS.....	62

Message de Walter Willener

Après près de 40 ans d'activités, dont exactement 35 ans au service de la défense professionnelle (20 ans à Neuchâtel et 15 ans à Lausanne), j'ai décidé de prendre une retraite anticipée pour me livrer à d'autres activités plus « tranquilles ».

En quelques mots, ces 35 ans ont vu une formidable évolution du monde agricole. Ainsi, en 1980, alors que je débutais à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, c'était le régime de prise en charge des blés et du colza par la Confédération avec la variété de blé Probus payée à 110.-/dt. C'était aussi l'approvisionnement direct avec la garde de 120 kg de blé par personne au ménage et les cartes de mouture. C'était aussi une Administration fédérale des blés plus puissante que l'Office fédéral de l'agriculture. C'était l'élaboration, par l'USP, année après année, du fameux cahier de revendications sur lequel le Conseil fédéral statuait, en général au grand dam des organisations agricoles. Même une augmentation de 5 cts du prix du lait était critiquée. Les années 1990 ont vu l'émergence d'une nouvelle politique agricole, avec en 1993, l'arrivée des paiements directs généraux et écologiques, puis les adaptations successives sous forme de nombreuses PA dont la dernière PA 14-17 ne répond de loin plus aux attentes des familles paysannes. C'était aussi les négociations du GATT devenu OMC où les technocrates ne juraient que par la libéralisation des marchés. Corollaire d'une politique agricole plus ouverte, j'ai participé à plusieurs manifestations où j'ai découvert les illusions des altermondialistes et les balles en caoutchouc et les gaz lacrymogènes de la Police bernoise (1996).

Les années 2000 ont vu des réformes importantes dans la formation professionnelle du champ professionnel de l'agriculture et de ses métiers. AGORA a diversifié ses activités par le développement et l'acquisition de mandats comme IP-SUISSE ou Pays Romand-Pays Gourmand,

Mon travail à AGORA s'est traduit par un nombre presque incalculable de séances, principalement à Lausanne et à Berne. Une estimation prudente chiffre ce nombre à plus de 4'000, dont environ 1'500 en tant que président. Les discussions de ces séances sont consignées dans 16 cahiers de 300 pages, soit 4'800 pages de notes et de commentaires que je garde précieusement. Outre les débats, ces cahiers contiennent aussi des commentaires plus personnels. Il n'est pas impossible que ces mémoires soient publiées une fois.

Durant les 35 ans au service de la défense professionnelle, j'ai eu la chance de côtoyer en très grande majorité des gens formidables, dynamiques, ouverts, empreints de bon sens et quelques rares personnes moins intéressantes.

Aujourd'hui, je dis un grand MERCI à tous ceux et celles avec qui j'ai eu la chance de travailler et un grand AU REVOIR...

Walter Willener

Directeur sortant d'AGORA

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation initiale et supérieure

Collaboration avec les centres de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle initiale
- des examens professionnels de paysanne (CREP)
- des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, Swiss Beef Romandie, Magiciens de la Terre)

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châttonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Montenol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Route des Verges 18 1964 Conthey VS Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy DEBELY R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Laurent SCHWAB La Praye 2523 Lignièrès Tél. 032 751 40 12
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayeux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Anne-Lise THUERLER Rte de Romont 51 1699 Porsel Tél 021/907.18.79
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Pierre-André GEISER Belfond 2 2710 Tavannes Tél. 032/481 17 63
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	M. Fabien COUCET Rte de Denens 2 1132 Lully Tél. 079/247 78 01	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS Rte de Penthaz 5 1305 Penthalaz Tél. 021/861 40 96	Mme. Roseline BAUD Rte de Cottens 24 1143 Apples Tél. 021/800 02 32 M. Pascal CHOLLET Rte de Suisse 55 1196 Gland Tél. 079/255 90 56
PROLAIT	M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Frédéric BAUDRAZ 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2015)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. JEANNERAT Philippe	Président, Rte Principale 4, 2884 Montenol	2010
M. TORNAY Laurent	1 ^{er} vice-président, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	2 ^{ème} vice-président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. PERLER André	Délégué AMASR, Breilles 8, 1783 Barberèche	2012
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, 2853 Courfaivre	2011
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. BAEHLER Claude	Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	Prov.
M. PIDOUX Jean-Luc	Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
<u><i>Invités :</i></u>		
<u><i>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</i></u>		
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. SANTSCHI Patric, **président**, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHERPILLOD Gary, 1085 Vulliens
M. CHOULAT Sébastien, FRI, 2852 Courtételle
M. GUI SOLAN Laurent, IAG, 1725 Posieux
M. HERREN Bertrand, 1429 Giez
M. KUENDIG Christophe, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MERLIER Alain, CFPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
Mme BRIOD Magali, secrétaire, AGORA, 1001 Lausanne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon
M. NANCHEN Dyonis, 1907 Saxon
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SCHMUTZ Martin, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

***COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE PAYSANNE***

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme BORY Andréa, 1084 Carrouge
Mme JACOT Marie-Claude, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, EPSC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges
Mme PITTET Joëlle, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DERIAZ Philippe, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Centro professionale del verde Mezzana, 3828 Balerna
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen
M. MISEREZ Gilles, CFPNE, 1254 Jussy
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. WILLENER Walter, AGORA, 1001 Lausanne
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

Mme HAUSER Karin, **présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. ROBERT Enguerran, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DELAQUIS Philippe, CHANGINS, 1260 Nyon
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
Mme MISEREZ Nathalie, CFPNE, 1254 Jussy
M. PAUCHARD Jean-Michel, IAG, 1725 Posieux
M. WILLENER Walter, AGORA, 1001 Lausanne
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. ADNET Alban, Prométerre, Avenue des Jordils 3, 1001 Lausanne
M. AYMONT Basile, Ville de Pully, Remondin 1, CP 63, 1009 Pully
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne
Mme DEFAYES Aline, Rue des Marais-Neufs 19, 1913 Saillon
M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon
M. FALLEY Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion
M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy
M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny
M. STUCKI Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne
M. SUARD Thierry, Fruit Union Suisse, Belpstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA (31.12.2015)

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)
M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (80%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)
Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)
Mme DUC Nathalie, secrétaire (50%)
Mme ONORI Giulia, remplaçante responsable PR-PG, du 1^{er} avril au 15 novembre 2015
Mme PITTET Joëlle, secrétaire (60% IP-SUISSE, 30% PR-PG et 10% AGORA)
Mme ROSSELET Oksana, comptable (40%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 10.04.2015 à 11h15 heures, au Château de Boudry, Boudry

Présidence : M. P. JEANNERAT, président

Présents : Membres du comité: Mmes et MM.
L. BASSIN, M. DARBELLAY, F. ERARD, J.-M. FALLET, P.-Y. FELLE, M. FRUTSCHI, F. GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, B. LEUENBERGER, Y. PELLAUX, T. STAMPFLI, L. THOMAS, M. FAVRE, F. MÉNÉTREY.

Commission de gestion: M. ERIC JORDAN

Secrétariat: Mmes et MM.

L. BARDET, M. BRIOD, S. DOUGOUD, J. PITTET, M. REY, O. ROSSELET, E. FREYMOND, G. ONORI, W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.

M. BAILLY, AGIR
U. SCHNEIDER, USP
S. HELFENSTEIN, USP
J. DEMIERRE, IP-SUISSE
K. ETTER, AGRI
GUYET PIERRE-YVAN, SAGR NE
SCHWIZER IVO, USP
FAVRE LAURENT, CONSEILLER D'ETAT NE
KRAYENBUHL PASCAL, SAGRI FR
TOMBEZ MONIQUE, USPF
PIDOUX MARTIN, HAFL
BARDET PHILIPPE, IP GRUYÈRE
PIDOUX CHRISTIAN, AGRIOLOGIE
RYSER ULRICH, AGRIDEA

Excusés : 4 invités
4 membres du comité ou invités au comité
8 membres des commissions AGORA
7 Délégués
2 Commission de gestion
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : E. FREYMOND

Nombre de délégués : 2 délégués du canton de Jura bernois
(D'après la liste de présence 2 délégués du canton de Fribourg
signée durant l'assemblée) 1 délégués du canton de Genève
7 délégués du canton de Vaud
4 délégués du canton de Neuchâtel
1 délégué du canton du Valais
3 délégués du canton du Jura

20 délégués
+ 19 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 04 avril 2014
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité (ci-joint)
4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2014
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2015 et cotisations
5. Programme d'activité 2015
6. Election
 - 6.1 De la commission de gestion
7. Vote d'une résolution sur la politique agricole
8. Messages des invités
9. Divers

PHILIPPE JEANNERAT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION : Les délégués désignent CLAUDE QUARTIER, JACQUES-ANDRE CHOFFET et DANIEL GEISER comme scrutateurs.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 04 avril 2014

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 04 avril 2014 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

2. Rapport du Président

PHILIPPE JEANNERAT débute son rapport en se référant aux statistiques et commentaires des autorités qui dépeignent la nouvelle politique agricole (PA 14-17) comme une réussite. « En effet, les transformateurs et les distributeurs continuent d'engranger de jolis bénéfices, le nombre de consommateurs est en augmentation, le revenu agricole moyen est légèrement à la hausse, l'enveloppe des paiements directs est maintenue, bref, que demande le peuple ?

Pourtant, au milieu de ces affirmations positives, l'ambiance dans les campagnes est morose. Que se passe-t-il ? Les paysans peinent à se retrouver dans cette jungle de nouvelles directives liées à PA 14-17. Viennent s'ajouter des prix à la production en baisse, le franc fort (alors que l'on nous prédit des effets collatéraux, notamment sur les produits importés pour l'agriculture et qui tardent à venir), la surcharge administrative, la pression des contrôles à répétition etc. Tous ces éléments découragent les agriculteurs à produire. Le nombre d'agriculteurs qui cessent la production laitière en dit long sur l'ampleur du phénomène. Même si l'OFAG prétend ne pas entrer en matière sur une libéralisation de l'agriculture, le fait d'accepter que celle-ci soit utilisée comme monnaie d'échange à l'exportation d'autres technologies nous fait penser le contraire. Le contenu du contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative sur la sécurité alimentaire en est une preuve supplémentaire.

Une réunion organisée par AGORA entre des agriculteurs, choisis par les Chambres d'agriculture et M. Bernard Lehmann a eu lieu dans le courant du mois

de mars. Le but de celle-ci était de sensibiliser le Directeur de l'OFAG aux réalités du terrain et de le convaincre d'adapter les ordonnances pour favoriser une agriculture productive dans l'esprit de la durabilité. Sur le premier point, c'est-à-dire la sensibilité, je pense que c'est gagné. Par contre, quant à changer de cap sur la productivité, je n'ai pas senti M. Lehmann prêt à faire des concessions. Je retiendrai juste une petite phrase anodine de sa part où il esquisse la possibilité d'une contribution aux exploitations familiales. Voilà peut-être le seul point positif à retenir des affirmations de l'OFAG. Encore faudra-t-il savoir quelle forme cette nouvelle contribution pourrait prendre ? Le comité d'AGORA a chargé la direction d'y réfléchir.

Malgré les efforts de M. Lehmann je dois constater que le fossé entre les faiseurs de loi et la base paysanne se creuse. Les ingénieurs d'aujourd'hui sont de moins en moins en phase avec les réalités du terrain, ce qui amène à toujours plus de distorsions entre la politique et les marchés. Un élément supplémentaire pour renforcer le doute dans les campagnes.

Après une première partie de l'année 2014 propice à la production laitière, voilà que, une fois de plus, tout s'écroule. Il aura suffi de quelques pourcents de surproduction pour revenir à des prix inacceptables. On en profite pour accuser les producteurs de ne pas savoir gérer les quantités. Et comme le hasard fait bien les choses, on trouve l'excuse du franc fort pour justifier des baisses de prix. Quelles que soient leurs provenances, ces conclusions me paraissent faciles et simplistes. Pour un agriculteur qui s'est spécialisé dans le lait, et qui a investi dans ce sens, quelle autre possibilité pour lui en cas de forte baisse du prix que de produire plus pour maintenir son revenu ? Et l'industrie laitière le sait mieux que tous, la surproduction est nuisible aux producteurs mais très profitable aux transformateurs. Pour sauver la face, PSL a créé LACTOFAMA. A mon sens, le réflexe était bon pour venir jouer aux pompiers et sauver la mise dans l'urgence. Mais sur le long terme, il n'est pas normal que le producteur doive cotiser pour écouler du lait C alors que celui-ci est déjà payé au prix mondial voire moins. Dans ces conditions, c'est à l'industrie d'exporter ce lait et à ses frais. Lors de l'abandon du contingentement laitier, l'idée de gérer les quantités par une segmentation était certainement judicieuse, mais il ne fallait pas laisser l'industrie se l'approprier. Une gestion des quantités correcte passe par la restitution de la segmentation à la production. A chaque agriculteur, libre de choisir ses quantités de lait C. Si cette proposition se laisse facilement écrire, je suis bien conscient qu'elle n'est pas très réaliste non plus. Rien n'empêche de relancer le débat.

L'office du développement territorial a mis en consultation la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Deux points essentiels concernent l'agriculture dans cette révision. Le maintien des surfaces d'assolement (SDA) nécessaires à l'approvisionnement du pays et la possibilité de construire ou transformer les bâtiments nécessaires à l'agriculture sans restriction ou contrainte exagérée. Si le premier point amène une certaine amélioration par rapport à la première étape, le deuxième n'est pas de nature à simplifier les procédures et à répondre aux besoins des exploitants agricoles. Les difficultés pour les cantons de mettre en place la première étape nous amènent à penser qu'il est trop tôt pour introduire la deuxième. Après diverses réflexions, AGORA a considéré que cette deuxième étape n'apportait que très peu d'avantages à l'agriculture et qu'il était préférable de rejeter le projet et de continuer de vivre sur les bases de la première étape. »

En conclusion, M. Jeannerat tient à remercier tout le personnel du secrétariat, le comité, les membres du bureau, les directeurs des chambres d'agriculture ainsi que le directeur, Walter pour leur engagement.

3. Rapport d'activité

WALTER WILLENER prend la parole en commençant par annoncer son départ d'AGORA au 31.12.2015 après 39 ans et 8 mois d'activité professionnelle au service de 4 employeurs différents.

Initiative de l'USP et contre-projet

En un peu plus de 3 mois et avec le soutien très actif des Chambres d'agriculture et de la base paysanne, l'USP a réussi un exploit rare, à savoir récolter et déposer près de 148'000 signatures valables pour son initiative pour la sécurité alimentaire. Ce résultat remarquable illustre 2 éléments, soit la formidable force de frappe et de mobilisation de l'USP et de ses membres et surtout la pertinence, la justesse et l'identification parfaite du problème de notre sécurité alimentaire dans un texte réfléchi et travaillé jusque dans les moindres détails. En janvier 2015, le Conseil fédéral a mis en consultation un contre-projet direct à cette initiative. Tout au plus, il faut apprécier positivement le fait que notre gouvernement a pris conscience de la nécessité d'inscrire le principe de la sécurité alimentaire dans la Constitution. Mais la forme et le texte proposé ne sont pas acceptables. AGORA rejette catégoriquement ce contre-projet, car il ne répond pas du tout à nos attentes sur les points suivants :

–Il se contente d'assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de la population, alors que l'USP veut renforcer cet approvisionnement, qui plus est avec une production indigène.

–Il consacre l'accès aux marchés internationaux, donc facilite l'accès des produits importés en Suisse.

–Il ne prend pas du tout en compte les éléments de l'initiative de l'USP relatifs à la charge administrative et à la sécurité des investissements.

–Il veut encore accroître la compétitivité de notre agriculture, donc réduire les emplois dans la branche.

Contre-projet ou pas, la prochaine étape du traitement de l'initiative sera le Parlement et en fin de compte, le peuple suisse qui sera appelé à se prononcer en 2017 ou 2018, selon si le contre-projet est maintenu ou pas. En l'état actuel, il est évident, pour AGORA, que toute discussion ou évocation d'un retrait de l'initiative est sans objet.

Swissness

AGORA s'est prononcé de manière très critique sur les ordonnances d'application proposées par le Conseil fédéral pour mettre en œuvre la loi sur les marques votée par le Parlement. La territorialité trop restreinte des produits agricoles pris en compte, le traitement trop bienveillant des exceptions prévues par la loi au niveau des quantités et de la qualité des matières premières et des délais trop longs ont fait l'objet de nombreux amendements de notre part.

Aujourd'hui, certains milieux demandent de ne pas appliquer ou de retarder Swissness, prétextant que cette législation est une entrave inutile à notre économie, notamment au vu des problèmes liés au franc fort. Ces milieux, relayés par des politiciens, n'ont absolument rien compris à Swissness. Ce n'est pas une entrave, au contraire, c'est un formidable atout, tant pour le marché intérieur où le consommateur est sensible à la provenance des produits qu'il achète, que pour le marché extérieur où notre croix suisse est synonyme de haute qualité et de sérieux.

L'industrie agroalimentaire ne veut pas non plus de Swissness. Elle non plus n'a rien compris. Cela signifie qu'elle ne veut pas partager la plus-value de Swissness avec l'agriculture. Rien ne l'empêche de continuer à produire comme bon lui semble. Simplement, certains produits ne pourront plus être identifiés avec la croix suisse. C'est aussi simple que cela.

AGORA persiste et signe : il nous faut rapidement un Swissness crédible et fort, ceci dans l'intérêt de l'agriculture, mais aussi et surtout dans l'intérêt des consommateurs d'ici ou d'ailleurs.

SwissSkills

En septembre dernier s'est déroulé à Berne le 1^{er} Concours national des métiers avec la participation des métiers du champ professionnel de l'agriculture, avec le métier d'agriculteur en concours et les autres métiers (maraîcher, arboriculteur, viticulteur, caviste et aviculteur) en démonstration.

Pour nous, cette participation a été une grande réussite avec 5 jeunes filles et 31 jeunes hommes qui se sont affrontés dans des épreuves exigeantes, mais aussi intéressantes pour le nombreux public présent. Cela a été un véritable plaisir de voir l'esprit sportif, la motivation et la bonne humeur qui a animé les concurrents durant 4 jours. Le concours s'est déroulé sans accident et sans contestation.

SwissSkills Berne 2014 a été une formidable vitrine pour la promotion de nos professions. Au final, le vainqueur et les médaillés agricoles viennent tous trois de Suisse orientale et centrale et la Suisse romande n'a pu placer qu'un des siens parmi les 9 finalistes. Bravo donc à Alexandre Geiser de Tavannes, proposé en dernière minute par la FRI, pour avoir atteint la finale. Un constat : la préparation et surtout l'esprit de concours ont été nettement poussés en Suisse alémanique et les Romands ont participé dans une décontraction au demeurant fort sympathique qui n'est pas toujours synonyme de résultats. Qu'à cela ne tienne. Nous ferons mieux la prochaine fois, puisqu'AgriAliForm envisage de mettre sur pied des AgroSkills en 2016 déjà pour nos métiers uniquement et une nouvelle édition de SwissSkills nationaux pour tous les métiers est annoncée pour 2018.

Réforme partielle de la formation agricole

L'évaluation faite en 2014 de la nouvelle formation initiale des métiers du champ professionnel de l'agriculture, introduite en 2009, a montré beaucoup de points positifs, avec un indice de satisfaction des acteurs concernés de l'ordre de 93%. Elle a cependant montré quelques points faibles, avec notamment une intense discussion sur la durée de cette formation (3 ou 4 ans). Une majorité nette s'est ensuite prononcée pour le maintien à 3 ans. Une révision partielle de l'ordonnance et du plan de formation vient d'être ouverte par l'Ortra AgriAliForm, révision dont les effets sont prévus pour les futurs apprentis dès 2017. Le modèle de formation sera revu avec le passage à un modèle linéaire (répartition identique de la formation sur 3 ans) pour les métiers de maraîcher, d'arboriculteur, de viticulteur et de caviste. Pour les métiers d'agriculteur et d'aviculteur, la discussion est ouverte pour l'abandon du système progressif (peu d'école durant les 2 premières années d'apprentissage et beaucoup en 3^{ème} année). Une nette tendance se dégage pour le maintien du système actuel. Pour le reste, le plan de formation et la procédure de qualification seront adaptés aux nouvelles exigences de nos métiers. Pas de révolution donc, mais simplement une évolution pragmatique pour rester en phase avec l'évolution des conditions-cadres du secteur agricole au sens large.

Par ailleurs, nous enregistrons avec beaucoup de satisfaction que nos métiers de notre champ professionnel restent très attractifs pour les jeunes, avec une nouvelle progression de 2% du nombre d'apprentis à la rentrée d'août 2014.

Me voilà presque à la fin de mon rapport. Je ne saurai manquer ici de dire la satisfaction et le plaisir que j'ai depuis 39 ans dans mes différentes activités professionnelles marquées par les étapes suivantes :

- 1^{er} mai 1976 : engagement comme stagiaire à l'IAG Grangeneuve, à la station de production végétale.
- 1^{er} octobre 1976 : engagement comme collaborateur technique à Potasse SA, à Berne
- 1^{er} août 1980 : engagement comme secrétaire de la Société cantonale neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, qui deviendra en 1984 la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, dont je prends alors la direction.
- 1^{er} septembre 2000 : engagement comme directeur d'AGORA.

Comment résumer 40 ans d'engagement professionnel en 3 minutes ?

- Tout d'abord, 2 constantes avec la diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles (120'000 en 1980, 54'000 aujourd'hui) et un revenu moyen du travail qui reste toujours très loin de celui des autres revenus.
- Une productivité par unité de main d'œuvre multipliée par 3
- Une formidable évolution technologique, par exemple avec le robot de traite, les drones et le GPS, sans parler des machines et autres tracteurs pleins d'électronique et de la productivité augmentée de nos vaches laitières
- L'émergence de la dimension écologique et du bien-être des animaux, bienvenue dans les années 1990, mais exagérée aujourd'hui.
- Une perception sans cesse améliorée de l'agriculture par la population, mais une difficulté persistante à défendre la cause des familles paysannes auprès de nos décideurs

Au niveau d'AGORA, beaucoup de satisfactions avec la normalisation et le renforcement de la collaboration avec l'USP, avec le renforcement de l'identité romande, avec l'engagement énorme en faveur de la formation de nos jeunes et aussi la professionnalisation du secrétariat d'IP-Suisse et la reprise du mandat de PR-PG, ainsi que la restructuration d'Agridea, pour ne citer que quelques éléments marquants.

Quelques bémols aussi avec des réussites partielles pour mieux fédérer les producteurs de bétail de boucherie et les acteurs du tourisme rural. Et peut-être aussi un échec de ne pas avoir réussi à gérer mieux la sortie du contingentement laitier, au niveau des producteurs.

Pour moi, un des principaux intérêts de la direction d'AGORA réside dans la diversité des activités qui se traduisent aussi par un nombre de séances impressionnant que j'estime à plus de 4'000 en 15 ans. Les 4'000 séances sont consignées dans 16 cahiers de 300 pages chacun, donc je vais repartir en fin d'année avec 4'800 pages de notes ! Je n'exclus pas entièrement de donner vie à ces notes dans ma retraite anticipée pour les partager plus largement avec celles et ceux que j'ai servi, soit les paysannes et paysans de Suisse romande.

Il me reste d'ores et déjà ici à remercier encore toutes les personnes avec lesquelles j'ai la chance, le plaisir de collaborer en particulier les 4 présidents d'AGORA, Roger Stauffer, Josef Fasel, François Haldemann et aujourd'hui Philippe Jeannerat, mais aussi tous les membres anciens et actuels du comité. Je vous

remercie aussi, délégués fidèles à nos assemblées et je ne saurai oublier le personnel d'AGORA, fidèle et compétent.

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2014.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2014

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2014. Les comptes montrent une perte de Fr. 1'404.41 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'433'386.61. Il commente les principaux écarts par rapport au budget, en relevant que le déficit est modeste, par rapport aux inconnues du budget 2014 dans les positions relatives à la formation professionnelle. Quant au bilan, il fait état de Fr. 754'655.48 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

MARC PENET donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION : Les comptes 2014, le bilan au 31 décembre 2014, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

4.3 Budget 2015 et cotisations

WALTER WILLENER annonce que le budget 2015 est plus fiable que celui de 2014. Les positions relatives à la formation professionnelle ont été adaptées. Il est prévu une modeste réduction du personnel administratif et les charges liées à l'engagement d'un nouveau directeur et à l'étude sur l'agriculture romande. Le budget laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 4'000.00 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'382'000.00. Les cotisations restent inchangées.

DECISION : Le budget 2015 est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'activités 2015

WALTER WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 65 du rapport annuel. Il donne quelques informations complémentaires sur l'étude sur l'agriculture romande.

DECISION : Le programme d'activités 2015 est accepté.

6. Election

6.1 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que MARC PENET arrive au terme de son mandat. Il le remercie pour le travail effectué. Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Fribourg de proposer un 2^{ème} vérificateur-suppléant ou une vérificatrice-suppléante. En outre, Neuchâtel doit proposer un vérificateur ou une vérificatrice en remplacement de M. DENIS CHALLANDES, démissionnaire.

ISABELLE BARRAS, Romanens (FR) est proposée en tant que nouvelle suppléante.

JEAN-LUC BONJOUR, Lignièrès (NE) est proposé en tant que vérificateur.

DECISION : La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2015 :

Membres : ERIC JORDAN, VD
ERIC JACQUOD, VS
OLIVIER CARNAL, JU-BE

Suppléants: JEAN-LUC BONJOUR, NE
ISABELLE BARRAS, FR

7. Résolution sur la politique agricole

WALTER WILLENER explique en quelques mots le contenu de la résolution qui a été distribuée à tous les participants en début d'assemblée. Cette résolution contient les éléments suivants :

- mettre en place une politique agricole qui donne à la Suisse les moyens de pourvoir à la sécurité alimentaire en renforçant la production indigène
- apporter de suite des corrections majeures dans les ordonnances PA 14 – 17 en rééquilibrant les montants en faveur d'une agriculture productive, sans réduction de l'enveloppe des paiements directs. La simplification de l'administration et des contrôles au niveau des exploitants agricoles ainsi que les mesures visant à renforcer la position des producteurs face aux partenaires du marché doivent être concrétisés.
- maintenir une protection appropriée à la frontière, en particulier renoncer à l'ouverture du secteur du lait destiné à l'industrie
- prendre davantage au sérieux les avis exprimés par les organisations agricoles représentatives lors des consultations ouvertes sur les objets de politique agricole
- inviter l'OFAG à mieux écouter et comprendre les problèmes des familles paysannes.

Le texte est mis en discussion. Personne ne souhaite apporter de correction.

DECISION : La résolution à l'attention du Conseil fédéral est acceptée à l'unanimité.

8. Message des invités

M. LAURENT FAVRE, Conseiller d'Etat apporte le salut du Conseil d'Etat neuchâtelois. Il remercie AGORA pour le travail fait et son directeur pour l'œcuménisme politique lors de son élection. Il revient sur la Loi sur l'aménagement du territoire et explique que le projet actuellement en consultation n'apporte pas de plus-value à l'agriculture. Il nous parle de la mise en œuvre de la LAT révisée dans le canton de Neuchâtel avec ses répercussions sur les surfaces de SAU. Il rappelle que le Conseil d'Etat s'engage pour un soutien de l'agriculture cantonale par d'importants crédits pour les AF, les constructions rurales et les fromageries.

M. FRITZ GLAUSER, vice-président de l'USP prend la parole en commençant par remercier W. WILLENER pour son travail chez AGORA qui arrive à rassembler la Suisse romande. Il commente ensuite plusieurs sujets d'actualité tels que la fin du taux plancher de l'euro, le Swissness, le soutien aux betteraviers et la LAT. Il remercie encore les personnes ayant soutenu l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire. Le problème a été avoué par la Confédération mais pas encore résolu. Il reste encore beaucoup de travail pour que les familles paysannes aient un revenu correct avec des produits de haute qualité. Il termine son discours en souhaitant une bonne année agricole à tous.

9. Divers

Avant de clore la séance, WALTER WILLENER présente les nouvelles collaboratrices du secrétariat d'AGORA, à savoir ELODIE FREYMOND nouvelle secrétaire administrative et GIULIA ONORI qui va remplacer ELISA DOMENICONI durant son congé maternité.

La parole n'étant plus demandée, PHILIPPE JEANNERAT clôt la séance à 12h45.

La rédactrice du procès-verbal :

ELODIE FREYMOND

Lausanne, le 27 avril 2015

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 3 reprises en 2015. En mars, il a pris connaissance des postulations pour le poste de directeur et décidé la procédure de nomination. Il a donné le feu vert pour contacter d'autres personnes. En mai, il a procédé aux auditions de 3 candidats et en a retenu 2 pour être proposés au comité pour nomination. En novembre, il a réglé les questions matérielles liées au changement de direction au 1.1.2016, avec le maintien de certaines activités sous forme de mandat pour le directeur sortant (comptes 2015, rapport d'activités, présidence Ortra AgriAliForm, etc) pour environ 80 jours de travail. Il a aussi revu le fonctionnement des organes d'AGORA pour y associer davantage les praticiens. Il a préparé le changement de présidence en 2016 et pris connaissance du budget provisoire 2016.

1.2 Comité

L'évènement marquant a été la nomination du nouveau directeur d'AGORA par le comité à fin mai 2015. Sur la base d'une double proposition du bureau avec des candidats d'excellente valeur, son choix s'est porté sur M. Loïc Bardet, ingénieur agronome EPFZ, né en 1985, collaborateur chez AGORA depuis 2009. A noter que M. Bardet avait fait un stage de 3 mois chez AGORA en 2007 dans le cadre de ses études. Sa parfaite connaissance de l'organisation et les compétences démontrées depuis 2009 ont été 2 éléments parmi d'autres pour ce choix. Rappelons que le nouveau directeur prend ses fonctions le 1^{er} janvier 2016.

Outre cette nomination, le comité a traité les points suivants dans les 3 séances tenues en 2015.

En mars, il a

- accepté les comptes 2014, le budget 2015 et préparé l'assemblée des délégués
- refusé d'entrer en matière sur la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et sur le contre-projet à l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire (voir pt. 2.1.4)
- précisé quelques positions en lien avec la révision en cours de la formation professionnelle initiale, notamment le maintien du modèle progressif pour l'agriculture
- fait le débriefing de la rencontre avec la direction de l'OFAG (voir pt. 5.3)
- discuté du marché laitier, des projets de simplifications administratives et des programmes agricoles cantonaux

En mai, il a

- nommé le nouveau directeur d'AGORA
- pris position sur le train d'ordonnances PA 14-17 de l'automne 2015 (voir pt. 2.1.1)
- pris connaissance d'informations concernant la formation professionnelle, la communication de base et la stratégie Biodiversité

En décembre, il a

- pris connaissance de l'ouverture d'une antenne romande du Fonds suisse de secours dès 2016, antenne localisée et gérée sous mandat par AGORA
- fait le point sur les manifestations paysannes de l'antenne 2015
- été informé sur les possibilités de cours de formation continue

- pris position sur le projet de crédit-cadre agricole 2018-2021 réduit de 800 millions de francs par le Conseil fédéral. La réduction est refusée et il est demandé la reconduction des montants du crédit-cadre 2014-2017
- pris position sur l'initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » soumise au vote le 28 février 2016 avec la liberté de vote
- confirmé les propositions du bureau concernant le fonctionnement des organes d'AGORA. Le président ainsi que le 1^{er} vice-président seront invités à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture. L'USP et AGRI resteront invités, alors que les autres le seront au comité dont le nombre de séances sera augmenté
- accepté le budget provisoire 2016

Il faut encore noter qu'à toutes les séances, le comité a été informé de l'avance de l'étude sur l'agriculture romande.

1.3 Assemblée des délégués

Comme d'habitude, les 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le même jour, soit le 10 avril 2015 au château de Boudry. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever le vote d'une résolution demandant des corrections importantes dans la politique agricole suisse.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 8 reprises en 2015, dont 2 jours en terre neuchâteloise.

Parmi les thèmes traités dans plusieurs séances, il faut mentionner

- l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire (voir point 2.1.4)
- l'étude sur l'agriculture romande (voir point 5.4)
- les consultations en cours (voir point 2.1)

Plus spécifiquement, la Conférence a discuté

- la décision de la LDK relative à la classification de la formation Technicien vitivinicole ES, décision qui sera à revoir
- la présidence de la LDK avec le soutien à la candidature de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat vaudois
- la préparation de la séance AGORA-OFAG du 3 mars 2015 (voir point 5.3)
- les relations avec Uniterre, Agri, les Jeunes agriculteurs, Animus, Agrix, Vision Landwirtschaft
- les incidences du franc fort sur l'agriculture suisse
- l'engagement de réfugiés dans l'agriculture qui a connu un succès très limité en Suisse romande
- la révision des cotisations à l'USP qui concerne surtout les organisations sectorielles. Pour les cotisations à la surface des Chambres d'agriculture, aucun changement n'est prévu
- la préparation de la résolution pour l'Assemblée des délégués 2015
- le marché laitier où la Conférence a souhaité qu'AGORA organise une séance au sommet avec les milieux concernés de Suisse romande. Après 2 séances préparatoires avec Prolait, il a été décidé de renoncer à cette réunion, vu le séminaire stratégique organisé par la FPSL et aussi à cause des divergences au sein des milieux concernés
- l'octroi des paiements directs en lien avec le paiement de la récolte

- la présentation d'Eco Energie Etoy qui s'est spécialisé dans la pose de panneaux solaires sur les toits des fermes
- la désignation d'un représentant pour le groupe de travail « Révision du guide d'estimation de la valeur de rendement »
- la mise en œuvre de la décision du Parlement relative à la fiscalité des terrains agricoles
- l'actualité agricole dans les cantons romands et dans les organisations invitées
- les critiques récurrentes vis-à-vis de l'agriculture, notamment en Suisse allemande
- les actualités internationales avec une présentation des dossiers en cours par le secrétaire de l'ASSAF-Suisse
- la présentation du mouvement « Paysans solidaires » qui veut relancer une structure d'aide et de soutien aux familles paysannes en difficultés. La Conférence ne soutient pas cette démarche
- la présentation d'AgroCleanTech (ACT) qui travaille au niveau des bilans énergétiques et climatiques dans le secteur agricole et qui développe des projets visant à améliorer ces bilans. Un développement est souhaité en Suisse romande qui peut disposer d'un second siège au comité
- la préparation du séminaire romand de l'USP
- les élections fédérales de l'automne 2016 avec l'enquête de l'ASSAF-Suisse
- les informations sur la campagne de communication de l'USP et en particulier le projet « Tu es Waouuh ! » qui invite les consommateurs à acheter en Suisse
- les manifestations paysannes (voir point 2.2.8)
- la répartition des surfaces d'oléagineux
- le point de la situation en matière de communication et des activités d'AGIR, avec une discussion avec la directrice Martine Bailly
- le nouveau mandat pour le Fonds suisse de secours
- différentes représentations romandes suite au départ du directeur en fin d'année 2015
- le bilan des cours 2014-2015 Agri-TOP et leur financement, avec la décision de diminuer la participation d'AGORA aux cours+ de CHF 100.- à CHF 50.- dès 2016

Les invités à la Conférence ont alimenté les discussions avec des informations très intéressantes de leurs organisations respectives.

1.5 Secrétariat

Le secrétariat d'AGORA a connu plusieurs changements au niveau du personnel en 2015

- Mme Oksana Rosselet a réduit son temps de travail à 40% pour se concentrer uniquement sur les comptabilités
- Pour compenser cette diminution, Mme Elodie Freymond, de Montricher, a été engagée à 40%
- Mme Elisa Domeniconi a été en congé maternité depuis le 15 avril et jusqu'au 15 novembre. Elle a donné naissance à une petite Lila le 17 mai
- durant son absence, elle a été remplacée par Mme Giulia Onori
- Mme Madelyne Rey a quitté AGORA pour de nouveaux défis professionnels au 31 avril
- elle a été remplacée par Mme Nathalie Duc, de Chavannes-sur-Moudon, pour un poste de secrétaire à 50%
- Mme Sandra Dougoud a aussi quitté AGORA pour s'investir dans l'exploitation familiale. Elle a été remplacée par Sarah Hofmann, collaboratrice d'IP-SUISSE

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcé sur les objets suivants :

- la modification de l'ordonnance sur les épizooties relative au petit coléoptère de la ruche, accepté sur le fond mais qui nécessite des améliorations sur la forme et les moyens pour lutter contre ce ravageur
- l'initiative parlementaire sur les importations de viande assaisonnée, avec un soutien total aux propositions de la majorité de la CER-CN
- la modification de la loi sur les eaux, avec une position très critique concernant les espaces réservés aux cours d'eau et les règles pour les eaux souterraines. Le projet proposé doit être sérieusement revu
- la stratégie « Résistance aux antibiotiques » accueillie positivement mais qui nécessite encore d'être revue sur les aspects de mise en œuvre et de financement
- la modification de l'ordonnance sur la chasse avec les interventions dans les populations de loups, jugée insuffisante au vu des problèmes rencontrés par l'agriculture avec ce prédateur
- les révisions de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance sur l'élimination des sous-produits et de l'ordonnance sur la protection des animaux qui n'ont pas suscité de remarque
- la révision de la loi sur la formation professionnelle qui porte sur un renforcement du soutien financier à la formation supérieure (brevet-maîtrise). AGORA soutient pleinement les propositions en la matière, mais soulève les problèmes futurs au niveau de l'application par les cantons
- l'initiative parlementaire sur les mesures à renforcer contre l'abandon des déchets, soutenue par AGORA
- la révision de l'ordonnance sur les allègements douaniers avec une mise à jour des allègements non utilisés qui met en évidence la non-pertinence de certaines demandes
- la Stratégie « Production végétale » globalement jugée bonne
- la révision de la loi fédérale sur l'imposition des immeubles, agricoles et sylvicoles qui rétablit le droit ancien, mais qui ne règle pas les cas en suspens. AGORA a demandé la concrétisation de la volonté clairement exprimée par le Parlement et l'introduction de dispositions transitoires
- le plan « Castor » jugé insuffisant pour prévenir les dégâts causés à l'agriculture
- la Stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes qui est acceptée, dans les grandes lignes par AGORA
- la réduction du taux des droits de douane pour le lait concentré, refusée au vu de la situation du marché laitier. A noter que cette demande est motivée par le fait qu'aucune entreprise suisse ne semble en mesure de fournir le produit demandé

2.1.1 Ordonnances PA 14-17, printemps 2016

Manifestement, la mise en œuvre de PA 14-17 est problématique, avec

- a) le paquet principal d'ordonnances d'application arrêté en octobre 2013 par Conseil fédéral
- b) une première série de modifications en automne 2014
- c) une deuxième série de modifications en consultation au printemps 2015 pour l'automne 2015
- d) une troisième série de modifications annoncées pour 2016

De manière générale, AGORA s'est exprimé pour un renforcement de l'agriculture productive, en particulier de la production de céréales, pour une diminution de l'attractivité des paiements directs écologiques et pour une simplification des contrôles et de l'administration.

Dans le détail, de nombreuses propositions, dont certaines déjà formulées sans succès lors de consultations précédentes ont été faites. Les limites pour l'extensification ont enfin été reproposées. L'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères financée par la diminution des contributions écologiques liées aux terres assolées a été proposée, ainsi que des corrections pour les améliorations structurelles. Enfin AGORA a repris les propositions de simplifications administratives proposées par l'USP. Concernant les coefficients UMOS, la baisse pour la SAU est refusée.

A fin octobre, le Conseil fédéral a arrêté les modifications d'ordonnances. Il a confirmé l'adaptation des UMOS, la limitation des surfaces de promotion de la biodiversité et la plupart des propositions figurant dans la consultation. Par contre, la déception est grande en ce qui concerne les simplifications administratives et le renforcement de l'agriculture productive.

2.1.2 Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

La 2^{ème} étape de cette révision porte sur des corrections de la législation pour les constructions hors zones à bâtir. Le projet très complexe prévoit un régime différencié de la compensation des surfaces d'assolement et l'introduction de permis de construire temporairement limités, avec obligation ou non de réserver les coûts de démolition.

AGORA juge le projet utile, mais pas nécessaire ou indispensable ce qui l'a conduit à son rejet. Il ne répond pas aux attentes de l'agriculture, pose de gros problèmes d'application et ne prend pas suffisamment de recul par rapport à la 1^{ère} étape de la LAT. En outre, il ignore le contexte politique qui voit les cantons en difficulté avec la LAT modifiée en 2014. Des propositions d'amélioration sont possibles dans le cadre des ordonnances actuelles. Dans le cas où le Parlement serait saisi de la modification, AGORA a formulé une série d'amendements pour ne pas compliquer les constructions agricoles.

A fin 2015, vu les très nombreuses oppositions rencontrées lors de la consultation, le Conseil fédéral a provisoirement renoncé à poursuivre ce dossier.

2.1.3 Révision de la législation sur les denrées alimentaires

Le Conseil fédéral a mis en consultation 28 ordonnances relatives au droit alimentaire, suite à la révision de la loi sur les denrées alimentaires et à différentes adaptations du droit européen en la matière. Appelé « Projet LARGO », cette consultation comprenait près de 2'000 pages de textes législatifs, souvent très complexes. Selon une expertise neutre, la mise en œuvre de la nouvelle législature coûterait plus de 400 millions de francs en investissements et près de 150 millions de francs en frais de fonctionnement annuels pour les entreprises du secteur agroalimentaire. Pour l'agriculture, la question de la déclaration de provenance des matières premières revêt une grande importance.

Tout en relevant la lourdeur et le volume du projet proposé, AGORA a rappelé l'importance de la déclaration de provenance des aliments et des matières premières, de la protection contre la tromperie, de l'uniformisation du droit sur le plan national, de la prise en compte du gaspillage alimentaire et de la mise en place d'un organe efficace de répression des fraudes. Le dernier point est particulièrement important dans la perspective de l'application de la législation « Swissness ».

2.1.4 Contre-projet à l'initiative de l'USP

Suite au dépôt de l'initiative USP pour la sécurité alimentaire avec près de 150'000 signatures valables, le Conseil fédéral a proposé un contre-projet en janvier 2015. Celui-ci reprend la revendication de base de la sécurité alimentaire et reconnaît la contribution de la production suisse en l'intégrant dans un concept global exhaustif et cohérent. L'accent est mis sur la production indigène durable, sur l'importance des bases de production, sur la compétitivité de la chaîne de valeur ajoutée, sur les importations de denrées alimentaires et sur la consommation qui préserve les ressources naturelles.

Pour AGORA, ce contre-projet est simplement inacceptable. Il se contente d'assurer l'approvisionnement du pays et ne le renforce pas. Il consacre l'accès aux marchés internationaux et néglige les points relatifs à la charge administrative et à la sécurité des investissements.

Le contre-projet a pratiquement fait l'unanimité contre lui, tant du côté des partisans que des opposants à l'initiative de l'USP. Le Conseil fédéral l'a donc retiré et début septembre, il a publié le message à l'attention du Parlement, avec la recommandation de refuser cette initiative. La CER-CN a entamé l'examen de ce message, sans prendre de décision. Il est prévu que le Parlement arrête sa position en 2016 et la votation populaire pourrait avoir lieu début 2017.

2.1.5 Législation Swissness

Début septembre 2015, le Conseil fédéral a adopté, après des années de discussions, les ordonnances relatives au projet Swissness. Des règles crédibles pour l'utilisation de la croix suisse sur les emballages des produits alimentaires sont aussi mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017. Pour l'essentiel, les revendications d'AGORA (voir rapport 2014) ont été satisfaites, notamment en ce qui concerne la territorialité et la prise en compte de l'eau. Ainsi, les surfaces situées dans la zone limitrophe étrangère qui ont été exploitées sans interruption depuis le 1^{er} janvier 2014 par des exploitants suisses sont prises en compte. Par contre, les critères d'exceptions quantitatives et qualitatives restent définis de manière trop large. Ainsi, si une matière première produite en Suisse venait à manquer et qu'elle devait être importée, le produit transformé pourrait garder la croix suisse. Rappelons que la base est une provenance suisse de 100% pour les produits non transformés et pour les produits laitiers et de 80% pour les produits transformés.

AGORA entend veiller dès 2017 à une stricte application de la nouvelle législation et tout abus sera dénoncé, malgré le fait qu'une instance fédérale de répression des fraudes n'existe toujours pas.

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2015

L'année 2015 a confirmé les difficultés d'application des dispositions de PA 14-17. Malgré les modifications apportées aux ordonnances, cette politique est restée très complexe. Les programmes liés à la qualité du paysage se sont élargis aux cantons qui avaient manqué ce développement en 2014, nécessitant le recours à davantage de moyens financiers portés en diminution de la contribution de transition. Pour 2015, celle-ci a atteint tout juste 27%. Globalement, la répartition des paiements s'est rééquilibrée entre les cantons.

Les critiques exprimées en 2014 sur la PA 14-17 sont restées totalement valables en 2015, avec un affaiblissement de la fonction productive de l'agriculture et un renforcement des prestations écologiques.

Le secteur laitier a connu de nouveaux problèmes en 2015, avec une augmentation des volumes de production qui ont conduit à une très forte pression sur les prix à la production pour le lait destiné à l'industrie. Vers la fin de l'année, ces prix sont descendus aux alentours de 50cts/kg. AGORA a tenté, sans succès, de mettre sur pied les états généraux du secteur laitier romand, tandis que PSL a organisé son X^{ème} séminaire stratégique, sans résultat concret. Le secteur est mal en point et la réponse de nombreux producteurs est la cessation de la production laitière.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)

Hiver dans la moyenne, printemps doux mais pluvieux, puis été caniculaire suivi d'un automne plutôt sec... L'année 2015 restera dans les mémoires pour ses records de températures estivales qui ont, entre autres conséquences, nécessité l'approvisionnement en eau par l'armée du bétail en estive dans certaines régions de Suisse romande et provoqué des réserves de fourrage limitées au début de l'hiver. La qualité des cultures a été bonne grâce à la faible pression des maladies et des ravageurs mais les quantités plutôt réduites en raison du manque d'eau.

L'année céréalière a été bonne et très peu de céréales panifiables ont dû être valorisées dans le secteur fourrager. Malgré la chaleur nécessitant un gros travail d'arrosage en plein champ, l'offre en légumes de saison a elle aussi été suffisante. En revanche, la récolte de pommes de terre a été inférieure de 25 % à la moyenne des cinq dernières années. La météo a également prétérité le volume des betteraves sucrières mais les teneurs en sucre ont été au-dessus de la moyenne. Maigre consolation pour les betteraviers face à la baisse des prix! Du côté des fruits, les volumes ont été, globalement, en adéquation avec le marché et, pour la vigne, le millésime est prometteur même si le volume est plutôt inférieur à la moyenne à cause de la sécheresse et des dommages phytosanitaires observés au moment de la floraison dans de nombreux vignobles.

Au niveau de la production animale, le bilan de l'année 2015 varie considérablement d'un secteur à l'autre. Les prix bas du lait ont provoqué le recul des prix du bétail de rente au printemps et l'assèchement du marché des vaches de boucherie. Plusieurs milliers de vaches ont été abattues précocement en juillet par manque de fourrage. Faute de marchés publics et donc privés de garantie d'écoulement pour les veaux d'étal, les engraisseurs ont également connu une année difficile, au contraire des engraisseurs de taureaux suite à la très forte demande de viande de bœuf et aux prix supérieurs à 2014.

Trop de porcelets, porcs vendus à bas prix: ce marché a été plus que morose et, malgré une excellente saison pour les grillades, les prix au plus bas ont mis le marché à rude épreuve. Les producteurs ne parviennent plus à couvrir leurs coûts avec les recettes des ventes, au point de toucher cette année un plancher historique.

Tout le contraire pour la viande d'agneau qui s'est très bien vendue, de même que les œufs et les poulets suisses, très prisés des consommateurs en dépit de la force du franc et du tourisme d'achat.

En 2015, la chute du prix du lait s'est poursuivie. Et alors qu'il n'est plus possible de rentabiliser la production, la situation déjà dramatique du marché du lait a été encore aggravée par d'autres facteurs négatifs en Suisse (abandon du taux plancher); en Europe (l'abandon des quotas laitiers); et dans le monde (embargo russe sur les denrées alimentaires, ralentissement économique en Chine et dans l'UE)...

Quant aux exportations de fromage, même si les quantités n'ont pas reculé par rapport aux années précédentes, les prix sont redescendus au niveau, déjà très bas, de ceux de l'année 2012 ce qui fait que la valeur des exportations a diminué.

Globalement, la valeur de la production agricole s'est élevée à 10,085 milliards de francs, soit 5,5 % de moins que l'année précédente. La part de la production animale est de 48 % et celle de la production végétale de 40,6 %, les 11,4 % restants englobent les services agricoles ainsi que les

activités accessoires non agricoles qui ont connu une hausse continue ces dernières années. Il s'agit en particulier de la transformation de fruits à cidre, de viande ou de lait à la ferme; de la vente directe sur l'exploitation; des services tels que l'entretien des bords de routes ou des paysages; de la garde de chevaux en pension; ou encore l'agritourisme. En résumé, le revenu net d'entreprise (2,856 milliards) présente un résultat inférieur de 10,9 % à celui de 2014 et il est comparable à celui de... 2011.

2.2.3 Rapport agricole 2015

Pour la première fois, ce rapport a été publié exclusivement sur Internet (site : www.ofag.admin.ch). Voici quelques chiffres-clés

- fin 2014, on recense encore 38'837 exploitations à plein temps et 15'205 exploitations à temps partiel, soit un total de 54'046. La diminution annuelle atteint 1'161 unités ou 1,9%
- le nombre de personnes actives reste relativement stable avec 158'762 unités, soit 157 de moins qu'en 2013. A noter que la main d'œuvre extrafamiliale a progressé de 2'000 unités
- le revenu agricole a été particulièrement élevé en 2014, avec une progression de 15% par rapport à la moyenne 2011/13. Par contre, le revenu non agricole est en baisse. Cette embellie est liée aux bonnes conditions climatiques et à des améliorations très passagères dans le marché laitier et de la viande de porc. Le revenu moyen du travail par unité de main d'œuvre familiale a atteint 52'835 francs avec des écarts allant de 63'586 francs en plaine à 38'246 francs en montagne et 51'503 francs en région de collines
- le taux d'autosuffisance, exprimée en calories, marque une baisse importante en 2013. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 57,7% et le total net 50,2%. Cette évolution méritera d'être suivie avec attention dans les prochaines années
- les dépenses pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'692 mio de francs en 2014, soit 14 mio de moins qu'en 2013
- le monitoring agro-environnemental permet à la fois de quantifier la situation en Suisse et de faire des comparaisons avec l'étranger
- la situation sociale des familles paysannes reste précaire, mais cet aspect, pourtant documenté par l'OFAG ne conduit pas à des mesures correctives
- l'image de l'agriculture auprès de la population reste globalement bonne à très bonne

La nouvelle présentation, très détaillée, ne simplifie pas la lecture du rapport et la recherche d'informations est plutôt compliquée.

2.2.4 Rapport de situation de l'USP

Ce rapport publié à fin 2015 est consacré aux jeunes paysans qui représentent l'agriculture de demain. Quatorze jeunes agricultrices et agriculteurs, dont Elodie Freymond, de Montricher, collaboratrice à temps partiel chez AGORA, y exposent leurs stratégies et leurs perspectives pour pérenniser l'exploitation familiale qu'ils entendent reprendre. Toutes et tous sont fiers de leur métier. Ils ont des idées claires, quelques fois différentes, pour leur avenir. Ils partagent un souhait : vivre de la vente de leurs produits et être entrepreneurs. Pour eux, le grand thème de l'agriculture de demain sera d'obtenir des prix équitables à la production. La dépendance croissante à la perfusion de l'Etat est insatisfaisante et offense la fierté professionnelle. Pour les jeunes, la production de denrées alimentaires pour la population suisse représente le sens de leur travail et la source de leur passion.

Le rapport développe les forces, les chances, les faiblesses et les défis de l'agriculture de demain en relevant en particulier les chances, par exemple l'attachement de la population suisse à la proximité et à la qualité. Un chapitre est consacré à la relève agricole au travers de l'analyse

chiffrée de la formation professionnelle bien développée. Mais cela n'assure pas pour autant une succession pour toutes les exploitations d'ici 25 ou 30 ans.

2.2.5 Initiatives agricoles

Outre l'initiative aboutie en 2014 de l'USP pour la sécurité alimentaire traitée plus haut, l'agriculture reste un champ politique très intéressant. Ainsi

- l'initiative des Verts suisses pour des denrées alimentaires produites de manière durable a abouti, avec le dépôt, le 8 décembre 2015, de 105'540 signatures valables
- la poursuite de la récolte des signatures pour l'initiative pour la souveraineté alimentaire d'Uniterre et pour l'initiative de la Communauté d'intérêts « Vaches à cornes »

Pour ces 2 initiatives, le délai pour la récolte des signatures échoit durant le 1^{er} trimestre 2016. A fin 2015, les initiants laissaient entendre qu'ils avaient un nombre suffisant de signatures. A vérifier en 2016. Uniterre a sollicité AGORA pour un appui financier, pour les charges extraordinaires que nécessite une récolte de signatures. AGORA n'est pas entré en matière.

Enfin, l'initiative des Jeunes socialistes « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » a été refusée largement par le Parlement et sera soumise à votation en février 2016.

2.2.6 Elections fédérales

Les élections se sont déroulées le 18 octobre et elles ont vu un renforcement important de la droite (PLR et UDC) au détriment du centre (VL et PBD) et de la gauche (Verts), en particulier au Conseil national. Grâce à un bon travail et un soutien de l'USP, la représentation agricole au sens large a pu être maintenue, avec une trentaine de représentants. En Suisse romande, 3 nouveaux élus remplacent ceux qui ne se représentaient plus. A noter aussi et surtout la brillante élection de Guy Parmelin au Conseil fédéral. Cet agriculteur-viticulteur de Bursins avait fait la maîtrise agricole avec AGORA en 1985. C'est seulement le 3^{ème} élu issu du milieu agricole dans les 168 ans de la Suisse moderne.

2.2.7 Actualité agricole au Parlement

Les questions agricoles sont très discutées au Parlement et 2015 n'a pas échappé à cette règle. Le travail a porté sur

- l'exclusion des denrées alimentaires du principe du Cassis de Dijon qui s'est heurtée à l'intransigeance du Conseil des Etats pour être définitivement rejetée
- la législation sur la protection des eaux ou la situation qui oppose le Parlement au Conseil fédéral et à l'administration n'a guère avancé, maintenant un flou total
- l'abolition du traitement préférentiel du tarif douanier pour les importations de viande assaisonnée
- le budget agricole 2016 où les parlementaires ont refusé la proposition du Conseil fédéral de couper 61,1 millions de francs dans l'enveloppe des paiements directs. En outre, 26,7 millions de francs supplémentaires seront accordés à la loi chocolatière. Les crédits d'investissements seront dotés de 5 mio supplémentaires. Encore une fois, l'important travail de lobbying de l'USP s'est avéré payant pour l'agriculture.

2.2.8 Manifestations paysannes

La situation sur le marché du sucre, du lait et le programme d'économies sur le budget agricole, mais aussi la situation globalement difficile de l'agriculture en 2015 ont conduit à plusieurs manifestations paysannes

- le 9 septembre 2015, plus de 2'000 producteurs de betteraves sucrières se sont retrouvés à Kirchberg pour dénoncer la chute des prix et demander des corrections, notamment au niveau du rétablissement de droits de douane sur le sucre importé. Organisée par la Fédération suisse des betteraviers, cette manifestation a mis en évidence la nécessité d'un soutien politique pour le sucre suisse, sous peine de voir cette production disparaître.
- à fin août, à l'initiative d'un producteur de lait fribourgeois, Christian Hoffmann, d'Avry, a appelé les familles paysannes à se mobiliser via Facebook pour lancer le mouvement SAM (Swiss Agri Militant) et mettre sur pied une série d'actions pour améliorer la condition des familles paysannes. SAM a vu officiellement le jour le 4 septembre, avec la constitution d'un comité. En septembre, il a pu dialoguer avec les membres de la FSFL réunis à Bulle pour leur centenaire. Le 22 octobre, il a organisé une manifestation à Berne, avec une marche et la remise d'une pétition au président du Conseil national. Les revendications portaient sur la régulation du marché laitier principalement. Le mouvement soutenu par Uniterre et suivi par les organisations de défense professionnelle, dont l'USP et AGORA a aussi mis en évidence la problématique des marges au niveau transformation et distribution. Ce sont environ 500 agriculteurs, en grande majorité romands qui ont participé à ce rassemblement. A noter que peu après, des dissensions sont nées à l'intérieur du mouvement SAM qui a été officiellement dissous à mi-novembre. Diverses tentatives de le relancer n'ont pas abouti à ce jour.
- le 27 novembre, à l'initiative de l'USP, la colère des familles paysannes a déferlé sur la capitale fédérale. En effet, au vu de la situation économique et sociale très difficile de l'agriculture et surtout au vu du programme d'économies (plus de 100 millions de francs) du Conseil fédéral sur le budget agricole 2016, l'USP a organisé une grande manifestation paysanne à Berne avec défilé et rassemblement sur la place fédérale. Avec plus de 10'000 participants, (soit davantage qu'en 2005) et avec le slogan de sonner les cloches au Conseil fédéral, la manifestation a été un succès total. De nombreux orateurs très percutants ont rappelé avec fermeté la nécessité d'un soutien politique et financier fort pour l'agriculture. Nul doute que cela a eu un effet sur les décisions positives du Parlement en matière du budget agricole.

2.3 Agriculture internationale

L'année 2015 a été marquée par les faits suivants

- la politique agricole (PAC) de l'UE est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les paiements directs sont désormais totalement ou très largement découplés de la production et 30% des paiements directs doivent être consacrés à des prestations écologiques. D'ici 2019, il s'agit aussi d'assurer une répartition plus équitable des paiements directs. Les aides liées au développement de l'espace rural restent inchangées pour l'essentiel.
- après 31 ans d'existence, le régime des quotas laitiers dans l'UE a été supprimé le 1^{er} avril 2015. En fin d'année, un premier bilan a mis en évidence de gros problèmes pour l'agriculture européenne, avec des secteurs de la viande porcine et surtout du lait en crise profonde. Comme en Suisse, les agriculteurs européens n'ont pas su anticiper la fin des quotas et mettre en place des organisations de marchés efficaces.
- l'Accord agricole entre la Suisse et l'UE a subi quelques ajustements, avec des réductions tant des barrières non tarifaires que des droits de douane.
- l'OMC a tenu une réunion ministérielle à Nairobi, avec comme seul résultat, la suppression des soutiens à l'exportation à l'horizon 2020. Pour la Suisse, cela signifie la fin de la loi chocolatière et des solutions alternatives vont être examinées par l'OFAG et

les milieux concernés. Pour le reste, aucune avancée significative permettant de conclure le cycle de Doha ouvert en 2001 !

- vu les difficultés de conclure un accord agricole global à l'OMC, la tendance est à la conclusion d'accords de libre-échange à géométrie plus ou moins variable. Un nouvel accord a été signé entre la Suisse et la Bosnie-Herzégovine et le Guatemala. Des négociations (Vietnam, Malaisie, Philippines, Géorgie) et des pourparlers exploratoires (Amérique du Sud) sont en cours.
- l'accord de libre-échange transpacifique a été signé alors que les négociations pour l'accord de libre-échange transatlantique (TTIP et TISA) entre l'UE et les USA se sont poursuivies. Il est difficile d'avoir des informations sur ces discussions dont la Suisse est exclue.

3. Informations, relations publiques

3.1 AGRI

AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi de l'actualité et des analyses de thèmes concernant directement l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. La situation financière du journal est excellente ce qui a permis le rachat du magazine « L'agriculteur » diffusé depuis quelques années gratuitement en Suisse romande. Cette acquisition va permettre le développement d'un nouveau produit avec des thèmes spécifiques et une large diffusion romande. Le prix de l'abonnement est resté inchangé. Le comité a tenu 4 séances.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni 3 fois en 2015. A chaque fois, la directrice rapporte sur les activités en cours et à venir au niveau de l'agence de presse, de l'édition de brochures, des moyens d'enseignement et des projets de la campagne « Proches de vous, les paysans suisses ». AGIR a tiré les conclusions globalement positives de l'enquête menée en 2014 auprès des membres pour adapter ses prestations et diffuser une plaquette de présentation.

Le comité a préparé les événements qui marqueront les 20 ans d'AGIR en 2016. Il est prévu une journée anniversaire et un concours de vidéos sur le thème de l'agriculture vue par les enfants de Suisse romande.

AGIR a aussi été particulièrement engagé pour les manifestations nationales et régionales qui ont marqué les 30 ans d'Ecole à la Ferme.

3.3 AMTRA

AMTRA, société dont AGORA assure la présidence, a édité et publié 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

Durant l'année 2015, la Confédération, par le contrôle interne des finances et le secrétariat général du Département fédéral de l'économie a mis en cause les relations entre l'AMTRA et Agroscope, car ne correspondant plus aux règles établies en matière de financement. Plusieurs séances ont eu lieu entre la présidence de l'AMTRA et les responsables d'Agroscope. Plusieurs variantes ont été élaborées, dont l'une visant à la dissolution de l'AMTRA et la reprise de ses activités directement par la Confédération. En fin d'année, une nouvelle variante a été proposée par l'AMTRA avec le transfert des activités rédactionnelles à Agroscope et le maintien de l'AMTRA comme éditeur, diffuseur et promoteur de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture. Une analyse de cette variante qui préserve pour l'essentiel le rôle de l'AMTRA a confirmé sa faisabilité et son financement. Les décisions seront prises en 2016. Le dossier montre à quel point l'ingérence des juristes peut mettre en cause une structure vieille de 60 ans

et qui a fait ses preuves par une collaboration et une complémentarité exemplaire avec la recherche agronomique.

Le nombre d'abonnés enregistré une légère baisse avec 1'476 abonnés payants et 424 abonnés gratuits (-37 au total par rapport à 2014). Les abonnements on-line progressent chaque année.

La vente du livre « Cépages » se poursuit. Ainsi à fin 2015, 71% du tirage de l'édition française sont vendus, ce qui est un bon résultat.

Le 1^{er} volume de la série « La Vigne » consacré aux maladies fongiques n'a pas atteint les objectifs. Entre 2014 et 2015, ce sont 327 exemplaires qui ont été vendus. Cet ouvrage a reçu le Prix de viticulture de l'OIV qui devrait contribuer à relever les ventes, avec le concours d'un diffuseur professionnel.

Le 2^{ème} ouvrage de la série consacré aux ravageurs de la vigne paraîtra en avril 2016.

3.4 Les Magiciens de la terre

Pour rappel, l'Association Les Magiciens de la terre a pour but de coordonner la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse. Elle planifie et organise également différents événements promotionnels au sein des Halles du Palais d'exposition de Beaulieu. Si AGORA en a assuré le secrétariat depuis sa création en 2003 jusqu'au 31 décembre 2012, c'est dorénavant AGIR qui a repris le mandat. La raison en a été de diminuer les frais de fonctionnement de l'association puisqu'AGIR assurait déjà un certain nombre de tâches de communication et d'animation. AGORA a toutefois conservé la gestion de la comptabilité des Magiciens de la terre.

En 2015 et comme prévu dans la convention de collaboration entre les Magiciens de la terre et Beaulieu, les producteurs vaudois se sont inscrits via « Vaud Terroirs » alors que ceux provenant d'autres cantons se sont inscrits directement auprès de Beaulieu. Les Magiciens de la Terre ont assuré les animations phares :

- réalisation du traditionnel motif central de fruits, fleurs et légumes. Ce motif, qui a été comme chaque année un des points forts de la foire nationale, représentait une fleur éclosée. Il a habillé l'espace à disposition encore mieux que d'habitude grâce à des boules symbolisant les pistils ;
- accueil de plus de soixante classes de la région lausannoise dans le cadre de l'Ecole à la Ferme. Ce contact direct avec quelque mille élèves issus d'un milieu plutôt urbain représente un élément important de la présence des Magiciens de la terre au Comptoir suisse ;

Le souci de rationalisation des structures fait que le comité des Magiciens de la terre a proposé à ses membres une dissolution de l'association et un transfert des différentes activités à Vaud Terroirs. En effet, la majorité des membres des Magiciens sont également liés à Vaud Terroirs et la demande de financement à l'OFAG se fait par l'intermédiaire de Pays romand – Pays gourmand, donc avec l'appui de Vaud Terroirs. Ce point sera présenté en assemblée générale extraordinaire le 18 mars 2016.

3.5 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 16^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 28 octobre au 1^{er} novembre 2015. Avec 45'000 visiteurs, soit 3'000 de plus qu'en 2014, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Près de 280 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme Porrentruy, l'Alsace ou le canton de Genève ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Amuse-bouche, nouvel espace dédié aux enfants, ou le Swiss Finger Food Trophy ont connu un franc succès.

3.6 Brunch à la ferme du 1^{er} août 2014

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août s'est à nouveau déroulé de manière réjouissante. Ainsi, cette année encore et malgré un soleil pas toujours de la partie, la réussite a été au rendez-vous avec

plus de 150'000 visiteurs répartis sur environ 350 fermes. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

En 2015, le Conseil fédéral a à nouveau participé à un Brunch à la ferme par l'intermédiaire d'Evelyne Widmer-Schlumpf qui s'est rendue dans son canton des Grisons. Par ailleurs, Johann Schneider-Ammann, Président de la Confédération, a voyagé grâce au Train des Terroirs qui a amené de nombreux convives à un brunch organisé par la Fondation rurale interjurassienne sur le pavillon suisse de l'Expo universelle de Milan.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

L'année 2015 a permis de concrétiser le renouvellement de la campagne de base « Proches de vous, les paysans suisses ». Ainsi, le projet « Augenzeugen » a été lancé par une action « coup de poing » à la mi-février 2015 par l'intermédiaire d'autocollants représentant des têtes d'animaux dans différentes villes du pays, suivi par une campagne d'affichage dans tout le pays. Sur la base des résultats de la vague de février, une deuxième vague a été lancée durant l'automne. Celle-ci a été l'occasion d'affiner le concept. Ceci semble avoir porté ses fruits puisque l'enquête GfK montre des chiffres très proches de ceux obtenus par les campagnes montrant des personnalités en chemise Edelweiss.

Afin de prolonger l'engouement créé en 2014 par le projet « Mon paysan, ma paysanne », qui a vu 27 familles paysannes helvétiques ainsi que plusieurs familles d'autres régions du monde présenter leur exploitation et leur travail quotidien sur Facebook, le projet « Changer de chemise » a été l'action annuelle 2015. Cette action a permis à différents journalistes de radios régionales de participer durant une semaine à la vie d'une exploitation agricole et d'en faire profiter leurs auditeurs. Pour la Suisse romande, un journaliste de One FM s'est rendu sur l'exploitation de la famille Etienne à Cossonay.

Enfin, le 19 août dernier, un séminaire, réunissant les membres du groupe de travail communication et les responsables dans les organisations sectorielles, a été organisé au Gurten. La première partie a été consacrée à la concrétisation de la nouvelle campagne « Augenzeugen » ainsi qu'aux différents projets en cours. Par la suite, les organisations sectorielles ont eu l'occasion de présenter leurs propres projets et d'en discuter entre elles.

La commission thématique « Communication » de l'USP a tenu une séance où elle a discuté la stratégie face aux violentes critiques adressées à l'agriculture et à l'USP dans les médias surtout alémaniques. Manifestement, les succès en matière de lobbying politique passent mal. Un document rappelant un certain nombre de faits en matière de situation et de financement de l'agriculture a été publié. La commission a pris connaissance avec satisfaction du succès de la campagne WAOUH lancée pour répondre aux effets du franc fort et qui invite les consommateurs à acheter en Suisse. Enfin, elle a préparé les axes de communication qui seront utilisés dans le cadre de la campagne de votation pour l'initiative pour la sécurité alimentaire.

4. Conventions

4.1 Union Suisse des Paysans

Outre les activités classiques (News, séminaire USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé

- au groupe de travail international qui suit les dossiers tels que l'OMC, le TTIP ou d'autres accords. Il est aussi informé sur les discussions au COPA-COGECA et à l'Organisation mondiale des agriculteurs. A noter que Fritz Glauser, vice-président de l'USP, a accédé au comité de l'OMA, en tant que représentant de l'Europe.

- à la Commission « Social et main d'œuvre ». Elle a constaté que le recrutement de main d'œuvre extrafamiliale ne posait pas de problèmes. Par contre, l'adaptation, dans les cantons du nouveau contrat-type de travail se fait très lentement, maintenant les disparités en matière de durée de travail entre les régions du pays. La commission a préparé de nombreuses consultations dans le domaine social et de la main d'œuvre. Les propositions du Conseil fédéral pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ont reçu un accueil mitigé, l'USP demandant de renoncer à limiter la main d'œuvre employée jusqu'à 12 mois.
- à la Commission « Production animale » qui a traité les consultations en lien avec cette production et qui a beaucoup discuté de la situation sur les marchés du lait et des porcs, sans résultats visibles en matière d'amélioration des prix.
- au groupe de travail « Aménagement du territoire » qui a pris connaissance avec satisfaction du retrait, par le Conseil fédéral, du projet de 2^{ème} révision de la LAT qui ne répondait pas aux besoins de l'agriculture
- au groupe de travail « Politique agricole » qui a analysé, au travers d'une large enquête, la satisfaction des agriculteurs sur la PA 14-17. Le résultat confirme que cette PA passe mal dans les campagnes, en particulier en Suisse romande. Ce groupe a aussi travaillé sur les révisions d'ordonnances et sur les simplifications administratives possibles.
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos qui a préparé une réorganisation complète dans le cadre du groupe Agrisano. Le Conseil sera réduit et les processus décisionnels simplifiés. Les produits pour la prévoyance professionnelle des familles paysannes sont restés très demandés en 2015.
- au groupe de travail « Financement » qui a examiné le système de cotisations des organisations sectorielles et leur répartition par branche. Les propositions formulées ont été transmises aux organisations concernées pour avis et pour voir leur application.

4.2 AgriTOP

A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours + a correctement fonctionné, ce qui a été confirmé par une séance commune organisée en juin 2015.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP. En Suisse alémanique, un nouveau règlement assez contraignant est appliqué depuis 2014 et son application en Suisse romande est toujours différée.

B. Cours de base

A fin 2015, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'177
- nombre de cours organisés : 6, dont 2 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2015 : 2'489

Les 4 cours de base ont été suivis par 69 participants et les 2 cours brevet ont réuni 35 participants.

C. Cours agriTOP+

Durant l'année écoulée, 20 cours totalisant 316 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée

- sensibilisation à la conduite de véhicules de manutention : 1 cours, 20 participants
- machines sûres, utilisation correcte : 3 cours, 56 participants
- maintenance : 1 cours, 22 participants

- manipulation des bovins : 3 cours, 38 participants
- accueil des saisonniers et des nouveaux employés : 2 cours, 35 participants
- gestes et postures, comment ménager son dos : 1 cours, 9 participants
- agir sur le stress en agriculture : 1 cours, 14 participants
- produits phytosanitaires : 3 cours, 61 participants
- renforcement musculaire : 2 cours, 27 participants
- sécurité et santé des enfants à la ferme : 2 cours, 24 participants
- premiers secours en agriculture : 1 cours, 10 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

Comme d'habitude, AGORA a consenti un rabais de 100.- à chaque participant à un cours AgriTOP+, ce qui signifie que selon la nature du cours, celui-ci est gratuit ou ne coûte plus que 50.- ou 100.-.

Suite à une décision de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes et au vu des finances AgriTOP, le rabais sera ramené à 50.- par cours dès le 1^{er} janvier 2016.

En automne, le programme 2016 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 2'489 affiliés.

5. Autres activités

5.1 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 3 séances en 2015. L'essentiel des discussions a porté sur l'application de la PA 14-17 et sur les perspectives de corrections. Elle a collaboré avec l'étude sur l'agriculture romande (voir point 5.4). La mise en œuvre de l'OQuaDu, les contrôles dans le domaine viticole, les simplifications administratives annoncées, les programmes informatiques de l'OFAG, le projet Solidarité Paysans Romandie ont été à l'ordre du jour. Enfin la CCSAR a pris connaissance des décisions prises au niveau du FIBL et de Bio Suisse en matière de développement de l'agriculture biologique en Suisse romande.

Notons aussi, sous ce point l'accession de M. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat vaudoise en charge de l'agriculture, à la présidence de la Conférence suisse des directeurs de l'agriculture (ou LDK en allemand).

Le dossier du financement des cantons romands pour agrotourisme.ch n'a pas été repris vu les problèmes internes rencontrés par cette organisation.

5.2 Agro Marketing Suisse (AMS)

L'activité principale d'AMS a porté sur la présence de l'agriculture et de l'alimentation à l'exposition universelle « Expo Milano 2015 » comme partenaire du Restaurant et comme prestataire au Pavillon suisse. Globalement cette Expo a connu un grand succès avec plus de 21 millions de visiteurs.

La présence de l'agriculture avec les pommes séchées dans l'une des tours du Pavillon suisse a rencontré un vif succès. Elle a contribué de manière importante à faire passer le message de la Suisse qui était en parfaite adéquation avec la devise de l'Expo universelle « Nourrir la planète, énergie pour la vie » et a illustré la notion de durabilité. La tour des pommes, à côté de celles du café, du sel et de l'eau, a souvent été vide durant l'exposition.

Grâce à l'engagement d'AMS, les visiteurs ont consommé des produits suisses avec des prix adaptés au marché italien. Près de 130'000 menus ont été consommés au Restaurant Svizzero, à commencer par les « pizzoccheri della Val Poschiavo », suivis par la fondue moitié-moitié et la raclette. Les cartes de menus électroniques ont permis de mettre à disposition un grand nombre d'informations sur les spécialités suisses et sur l'agriculture. Pour le restaurant, la collaboration a été excellente avec Palexpo Genève qui a assuré la logistique. Un stand d'information a permis de distribuer 1,7 millions de cartes postales.

Sur le plan financier, AMS est resté dans les limites du budget.

A côté d'Expo Milano, AMS a géré la marque de provenance SUISSE GARANTIE qui a poursuivi son développement. Avec le repositionnement des spots publicitaires pour la TV avec la présentation de recettes, la notoriété de la marque a à nouveau légèrement progressé. Le nombre d'entreprises utilisant la marque a progressé à 1'449. D'autres projets d'importance sont l'organisation de la présence aux foires et événements, la publication de matériel didactique. AMS Media est prestataire de solutions « clé en main » pour la publicité des organisations agricoles. Grâce à un contrat de groupe, les membres d'AMS peuvent bénéficier de prestations médiatiques à des conditions avantageuses. Le controlling professionnel permet d'appliquer de manière ciblée les mesures publicitaires et de communication, notamment grâce au baromètre de la consommation et du marché annuel. Ce dernier, qui fait l'objet d'une journée annuelle montre un certain tassement de l'opinion publique favorable à l'agriculture et aux produits suisses.

AMS a entamé des réflexions sur le positionnement de SUISSE GARANTIE au vu des décisions tombées en matière de mise en œuvre de la législation Swissness. Pour AGORA, une évolution de SUISSE GARANTIE vers une marque visualisant le respect des règles Swissness mérite d'être examinée avec soin.

A noter encore que l'assemblée générale 2015 s'est tenue à Expo Milano.

5.3 Rencontre avec l'OFAG

Suite à une décision du comité, AGORA a organisé une rencontre entre des responsables agricoles de Suisse romande et la direction de l'OFAG. Le 3 mars, environ 60 personnes ont pu dialoguer avec MM. Bernard Lehmann et Dominique Kohli resp. directeur et vice-directeur de l'OFAG sur les deux thèmes abordés, soit la mise en œuvre et les premières conséquences de PA 14-17 et le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire. Plusieurs témoignages concrets, parfois poignants ont mis en évidence les faiblesses et les problèmes de PA 14-17. Tous les cantons romands se sont exprimés par la voix d'un ou plusieurs représentants et les critiques ont été nombreuses. La profession a demandé des corrections immédiates comme l'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères et une réorientation des moyens financiers de l'écologie à une agriculture productive. Pour l'initiative, il s'est confirmé que le contre-projet n'entendait absolument pas remettre en cause le cours de la politique agricole actuelle et les frontières vont s'ouvrir encore plus aux produits importés.

Du côté de l'OFAG, les explications des responsables n'ont guère convaincu, même s'ils ont fait preuve d'une certaine empathie pour les familles paysannes.

Néanmoins, mis à part la forte participation et le bon déroulement de la rencontre, AGORA tire sur le fond un bilan décevant puisque le sentiment général qui est ressorti, c'est que l'OFAG n'entend pas remettre en cause les axes principaux de sa politique agricole et va combattre l'initiative de l'USP.

5.4 Etude sur l'agriculture romande

Cette étude a démarré en janvier 2015, sous la conduite de Martin Pidoux de HAFL Zollikofen, avec la recherche d'exploitations-types nécessaire à l'enquête et le regroupement des données statistiques. En mai, la partie sur l'évolution de l'agriculture romande durant les 30 dernières années était terminée. Durant l'étude, HAFL a visité les exploitations-types pour recueillir de précieuses informations sur les orientations stratégiques de ces exploitations. Début septembre, un atelier a réuni tous les acteurs impliqués dans cette étude pour analyser les forces, les faiblesses, les chances et les risques de l'agriculture romande, ceci à la fois de manière générale et pour les marchés plus spécifiques du lait, des céréales, de la volaille et du vin. Les productions ont par ailleurs fait l'objet d'analyses particulières. En fin d'année, un rapport intermédiaire avec les premières orientations stratégiques possibles a été remis à AGORA et il appartiendra encore

de définir un certain nombre d'actions concrètes. Du côté d'AGORA, l'analyse des politiques cantonales en matière agricole et leur financement ont été analysées.

Outre l'atelier principal, les responsables de l'étude ont régulièrement informé la Conférence des directeurs des Chambres et le représentant des cantons de l'avancement des travaux. Le rapport définitif prévu initialement pour février 2016 sera disponible en mars. Vu l'ampleur du rapport, il a été décidé de faire une plaquette résumée, en français et en allemand, afin d'assurer une large diffusion.

5.5 Autres activités

En 2015, AGORA a

- participé au Forum d'Agridea qui a thématiqué le thème de l'agriculture suisse entre « Heidiland » et « Discount »
- discuté avec Uniterre concernant son financement
- organisé la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands dans le cadre de la Foire du Valais. Outre les échanges d'informations sur les thèmes agricoles traités dans les cantons, les participants ont pris connaissance de l'enquête de l'USP sur la politique agricole

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands.

En 2015, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- la PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'audition relative au train d'ordonnances agricoles de l'automne 2015.
- les membres de la PIOCH ont établi une liste résumant des propositions de simplifications administratives pour les agriculteurs. Cette liste a été transmise à l'OFAG.
- les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG. Des discussions importantes ont notamment eu lieu au sujet de la mise en place de futurs contrôles d'érosion.
- les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein d'un groupe de travail à l'OFEV concernant une check-list pour les contrôles de la protection des eaux dans le cadre des contrôles de base selon l'OCCEA.

De 2012 à 2015, Sandra Dougoud s'est occupée avec beaucoup d'élan du secrétariat de la PIOCH. Nous tenons à la remercier pour son engagement toute au long de ces années et lui souhaitons que le meilleur pour la suite. Nous souhaitons la bienvenue à Sarah Hofmann, qui reprend le secrétariat.

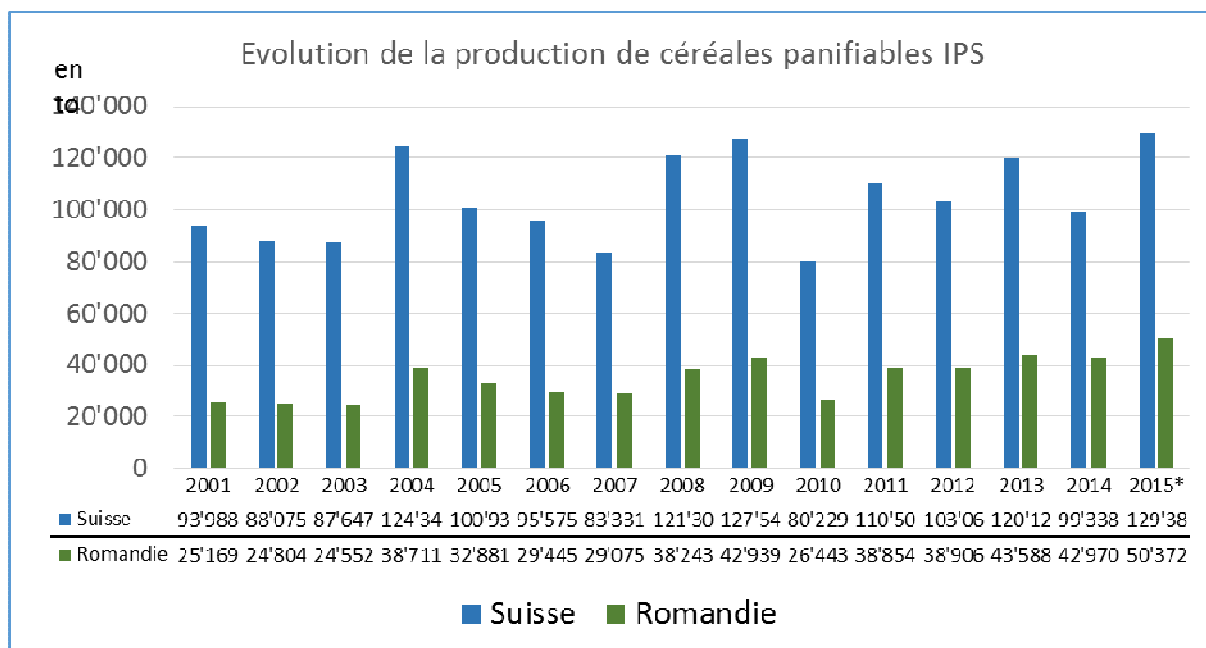
6.2 IP-Suisse, Lausanne

Rester les pionniers !

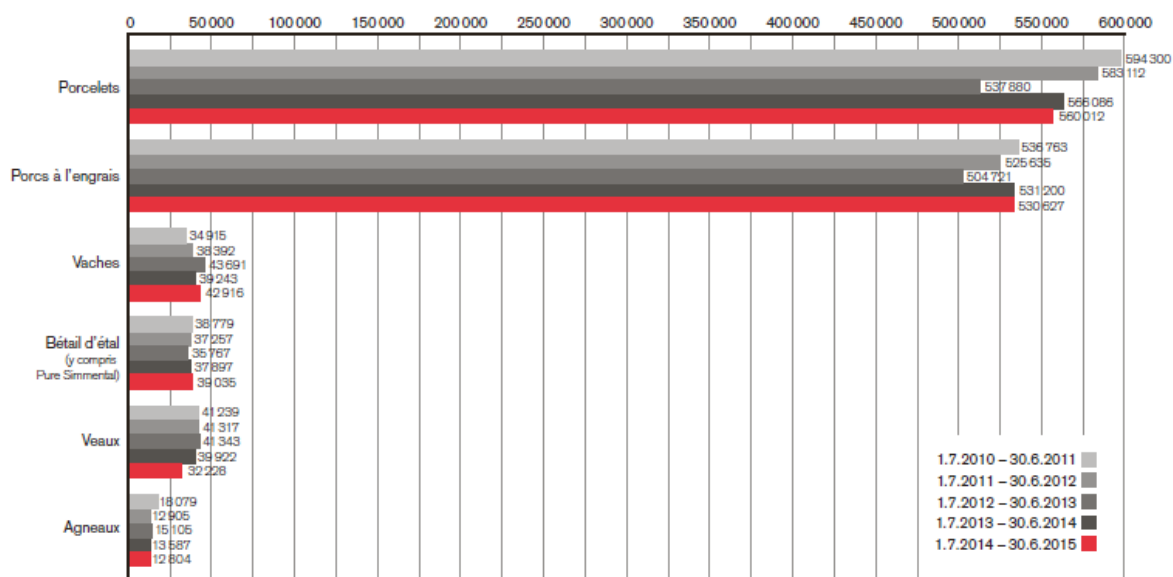
IP-SUISSE vit seulement de cette manière, grâce aux nouveautés, à l'innovation, aux expériences et aux essais. Nous devons développer les nouveautés pour le marché, lancer de nouveaux produits, essayer différents partenariats: aller de l'avant!

Dans ce sens, l'année écoulée a été riche en nouveautés. Une production de quinoa, l'ouverture d'une nouvelle région de production d'épeautre en Romandie, le lancement d'une nouvelle gamme de pâtes alimentaires, une traçabilité individuelle pour les agneaux etc., sans oublier de nouvelles prestations, telle que l'application « IPS animaux ».

L'année 2015 a été marquée par la sécheresse et des journées de canicule. Le blé n'a pas trop souffert de ces conditions, fort heureusement. Le marché des bovins (veaux gras, vaches de boucherie, gros bétail) s'est maintenu à un bon niveau sur l'ensemble de l'année. Malgré cet été chaud, propice aux grillades, le marché du porc est quant à lui, resté au plus bas.



Nombre d'animaux produits



6.3 FPVS

Comme pour la viticulture en général, l'année 2015 a été marquée par les dégâts liés à l'utilisation en 2014 des fongicides Moon Privilege et Moon Experience. La FPVS a soutenu financièrement la Fédération suisse des vignerons dans le cadre de ces négociations avec l'entreprise Bayer et a été satisfaite qu'un dédommagement individuel des différents producteurs touchés ait été accepté par la firme allemande. Nous espérons vivement que l'année 2016 n'amènera pas une aussi mauvaise surprise.

En dehors de l'assemblée générale 2015 qui s'est tenue à Auvernier (NE), le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses s'est réuni à une reprise et a notamment abordé les points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. S'il s'est montré satisfait que le nombre d'années sans pépinières ait pu être ramené de 5 à 4 ans, il s'est montré déçu que les autres demandes n'aient pas pu être acceptées par l'OFAG. La recherche de terrains à pépinière reste donc un frein pour le développement de la certification.
- le comité a accepté d'adhérer au nouveau Conseil professionnel consultatif de la fondation de CHANGINS. Cet organe s'est réuni le 26 octobre dernier et a notamment nommé ses trois représentants au Conseil de fondation.
- le comité a pris connaissance du calendrier de sortie des nouveaux clones d'Agroscope à disposition des parcelles P1. Il a également été informé de l'homologation possible de plusieurs nouveaux cépages à moyen terme.

Le 10 décembre 2015, le secrétaire s'est rendu à Udine à l'occasion de l'assemblée générale du CIP. Ce genre de rencontre permet d'intéressants échanges avec des collègues de toute l'Europe même si certaines discussions spécifiques à l'UE sont bien éloignées des réalités suisses. En effet, les problèmes phytosanitaires abordés, flavescence dorée et homologation des produits notamment, ne s'arrêtent pas aux frontières politiques tout comme certaines réalités économiques.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

L'année 2015 a été la première année complète des nouvelles structures de *VITIPLANT*. L'assemblée des délégués, qui s'est déroulée le 28 octobre, a notamment abordé les questions suivantes :

- L'assemblée des délégués a pris connaissance des résultats de contrôles visuels relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, la bonne collaboration entre les pépiniéristes, Agroscope, l'OFAG et *VITIPLANT* a été saluée.
- L'assemblée des délégués a pris connaissance des discussions entre *VITIPLANT*, l'OFAG et Agroscope concernant les conditions minimales pour les terrains à pépinière. Elle s'est montrée déçue que ces discussions n'aient débouché que sur de maigres résultats.
- L'assemblée des délégués a décidé de promouvoir à nouveau la production suisse par l'intermédiaire d'une annonce dans le catalogue officiel d'AGROVINA.

La formation continue des contrôleurs est toujours un point important pour *VITIPLANT*. Cette année, la journée a été organisée en collaboration avec le service phytosanitaire tessinois les 11 et 12 août derniers et avait pour thème la flavescence dorée. Un grand merci à Luigi Colombi pour l'organisation et ses nombreuses explications.

Cette formation des contrôleurs a été quasiment prémonitoire puisque la fin de l'automne a été marquée par la découverte de plusieurs foyers de flavescence dorée dans différentes parcelles

de la région Vevey-Montreux. Il s'agit du premier cas avéré de flavescence dorée au Nord des Alpes. Un groupe de travail, auquel *VITIPLANT* a été intégré, a été mis sur pied par l'OFAG et devra définir durant la première moitié de l'année 2016 une stratégie de lutte.

Durant l'année, des discussions ont eu lieu avec Agroscope afin que *VITIPLANT* devienne éventuellement le représentant des nouvelles obtentions tant en Suisse qu'à l'étranger. Par ailleurs, pour la partie à l'étranger, une rencontre a eu lieu le 24 novembre dernier à Montpellier avec des représentants de l'Institut français de la vigne et du vin en vue d'une possible collaboration par l'intermédiaire de la marque ENTAV-INRA®. Le dossier devrait se conclure en 2016.

6.5 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)

La Fédération Pays romand – Pays gourmand (PR-PG) regroupe les marques des produits du terroir de la Suisse romande. Elle a pour buts de coordonner les mesures de promotion réalisées par ses membres et joue l'intermédiaire entre les marques régionales et le secteur Promotions des ventes de l'OFAG, qui cofinance ces mesures de promotion.

Les principales activités du secrétariat de PR-PG durant l'année 2015 ont été les suivantes :

- Demande financière et rapports OFAG : envoi du rapport d'activités et du rapport financier 2014 de la fédération au 31 mars ; envoi de la demande financière 2016 au 31 mai. Comptabilité du secrétariat et intégration des décomptes des marques.
- Préparation et animation des séances de comité : les responsables des marques se réunissent environ tous les deux mois en comité pour discuter des activités communes présentes et futures, échanger sur les mesures de promotion, élaborer le budget pour l'année suivante. Le comité est présidé par Mme la Conseillère nationale Christine Bulliard Marbach.
- Préparation et animation de l'assemblée des délégués du 5 juin à Grandson : les délégués sont en charge de valider le rapport financier et le rapport d'activités de l'année précédente et d'approuver le programme d'activités et le budget de l'année successive. Une conférence de presse a suivi l'assemblée à l'occasion des dix ans de la fédération.
- Coordination des mesures de promotion communes suivantes : promotion dans les gares romandes du 20 mars, présence romande à l'OLMA de Saint-Gall, présence au Concours Suisse des Produits du Terroir à Courtemelon et au Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle, mise à jour du site internet commun www.paysgourmand.ch, coordination de la publication d'un cahier PR-PG dans le magazine Terroir&Tourisme, coordination de la parution de six pages concernant les marques romandes dans le journal Terre&Nature – six parutions durant l'année.
- Participation à la plateforme nationale pour les produits régionaux – anciennement IG-Regionalprodukte, devenue l'Association suisse des produits régionaux depuis le 17 septembre – avec les autres marques suprarégionales Culinarium, alpinavera et « Das Beste der Region ». Les nouvelles lignes directrices et directives nationales pour les produits du terroir de toute la Suisse sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015.
- Commission technique de PR-PG : trois séances ont eu lieu en 2015 afin de discuter au niveau romand les questions liées aux directives pour les produits du terroir.
- Signature commune : dès 2015, le label « Suisse. Naturellement » est intégré à la signature commune de PR-PG, comme dans le cadre des autres mesures de promotion des ventes en faveur des produits agricoles cofinancées par la Confédération.

6.6 ASSAF-Suisse

L'ASSAF-Suisse poursuit son travail sur une base de membres qui demeure solide et stable. Dans la politique fédérale, plusieurs dossiers nous ont préoccupés durant cette année. Le Parlement a donné un nouveau mandat au Conseil fédéral pour la préparation d'un rapport sur la

libéralisation du marché laitier (postulat 15.3380), rapport dont nous craignons déjà des conclusions unilatérales. Fin avril, l'ASSAF-Suisse a été satisfaite de voir le Conseil fédéral abandonner le contreprojet à l'initiative pour la sécurité alimentaire. L'ASSAF-Suisse poursuivra son soutien en faveur de l'initiative de l'USP. En décembre, l'ASSAF était réjouie de voir le Conseil national accepter l'initiative cantonale vaudoise 12.300, qui demande l'interruption des négociations pour un accord de libre-échange avec l'UE, avec une très nette majorité de 122 voix contre 55. Du travail reste à accomplir au sein du Conseil des Etats, celui-ci ayant déjà une fois refusé d'entrer en matière sur cette initiative en 2013.

Un point fort de l'activité de l'ASSAF-Suisse a été la réalisation, en collaboration avec smartvote, d'un profil de politique agroalimentaire des candidats aux élections fédérales. Avec plus de 700 participants, le projet a suscité un vif intérêt. Il a permis de mieux faire connaître l'ASSAF-Suisse dans les milieux politiques et de donner aux électeurs des informations détaillées sur les positions des candidats relatives au libre-échange agricole et à la politique agricole. Le nombre élevé de participants a permis de recueillir des données représentatives, notamment en ce qui concerne les initiatives populaires. Les 4 initiatives sont ont été accueillies favorablement par les participants. Largement en tête de classement, avec 76% d'avis favorables, se situait l'initiative pour la sécurité alimentaire de l'Union suisse des paysans.

Dans le dossier des accords de libre-échange, c'est certainement celui que la Suisse négocie avec la Malaisie qui a le plus préoccupé l'ASSAF-Suisse en 2015. En effet, la Malaisie comme principal producteur et exportateur d'huile de palme, demande des concessions importantes dans ce domaine. L'huile de colza indigène, et plus particulièrement la filière HOLL, est menacée car l'industrie alimentaire pourrait substituer l'huile de colza par de l'huile de palme meilleur marché. Une fois de plus, les consommateurs et producteurs seraient lésés par cette situation. Les premiers par une augmentation de la part de l'huile de palme dans les denrées alimentaires, (problèmes nutritionnels), les seconds par des pertes économiques.

Dans une étude, mandatée par l'ASSAF-Suisse et réalisée par des étudiantes de la HES en économie d'Olten, les effets positifs de la protection à la frontière pour des produits vulnérables comme les fraises, abricots ou tomates cerise ont clairement été démontrés. Les phases protégées, durant la période de production indigène, permettent un fonctionnement du marché indigène et le paiement de prix aux producteurs couvrant les frais de production plus élevés en Suisse. L'étude a aussi montré la problématique des accords OMC qui sont très statiques. Des changements sont très difficiles à apporter une fois les engagements signés. Pour l'avenir, les étudiantes estiment que les principales menaces pour le secteur agroalimentaire suisse ne proviendront pas de nouveaux accords OMC mais plutôt de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux.

Plus d'informations et rapport d'activités 2015 complet sous www.assaf-suisse.ch

6.7 Autres mandats

a) AIASR

L'Association des Ingénieurs agronomes de la Suisse romande, présidée par Daniel Christen, compte pas loin de 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2015, le point principal a été l'assemblée générale qui s'est déroulée le 10 juin au Tessin et s'est prolongée le lendemain par une visite de l'Expo universelle de Milan. Pour le reste, en plus de la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly, l'AIASR a à nouveau mis sur pied un business event en collaboration avec l'ASIAT. Cet événement, qui s'est déroulé à l'Hepia Genève le 5 mars dernier, a réuni une cinquantaine de personnes autour d'une discussion ayant comme fil conducteur le marché mondial des céréales, du négociant de chez Cargill jusqu'à l'abattoir à poulets régional. Le comité s'est donné comme objectif d'organiser un business event par année.

b) AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'326 membres dont 794 membres honoraires. L'AMASR est présidée par M. Laurent Schwab. L'assemblée générale 2015 a eu lieu le 10 décembre à Sédeilles. En fin d'assemblée, M. Martin Keller de Fenaco a donné un exposé sur les défis internationaux, qui a donné lieu à plusieurs discussions très intéressantes.

En 2015, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, l'envoi de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Baulmes, et sur la préparation de l'assemblée générale.

Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

c) SwissBeef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat. L'assemblée 2014 a eu lieu à Villeneuve (VD). SwissBeef Romandie est désormais présidée par M. Christophe Longchamp, de Chavannes-le-Veyron qui a remplacé M. Eric Guex. Parmi les activités de l'organisation, il faut citer un voyage d'études en France et l'organisation du SwissBeef Barbecue à St-Blaise.

d) Maison du Paysan

L'Association de la Maison du Paysan, présidée par AGORA a tenu son programme d'entretien habituel. Le comité a examiné avec attention les offres relatives à la réfection des ascenseurs, vieux de 50 ans ! Il a été décidé la réfection de ces installations en 2016. L'exercice 2015 laisse un très bon résultat financier et les associés ont été à nouveau gratifiés d'un taux de 3% pour les montants placés à la Maison du Paysan.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Réforme de la formation professionnelle supérieure

Le processus de réforme est sous toit depuis fin 2014 pour les règlements de brevet et de maîtrise du champ professionnel AgriAliForm. L'année 2015 a vu la fin de la période transitoire pour les brevets. Les candidats à la maîtrise disposent encore d'un délai au 31 décembre 2016 pour obtenir la maîtrise selon l'ancien règlement.

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales a demandé à se rattacher à l'OrTra AgriAliForm pour ce qui concerne le brevet. En effet, les paysannes passent déjà l'examen professionnel supérieur selon le règlement de la maîtrise. Après quelques années de collaboration, pour le brevet, avec l'association des gouvernantes de maison, il est apparu qu'il y avait davantage de synergies avec l'agriculture qu'avec l'intendance. L'examen professionnel continue de se dérouler selon un règlement séparé, qui a été entériné par le SEFRI le 8 janvier 2016 et qui n'a pas subi de modifications majeures, si ce n'est la suppression de tout ce qui était en relation avec les gouvernantes de maison.

Au niveau opérationnel, des cours de formation pour les experts aux examens finaux ont été organisés par AGORA, en collaboration avec AgriAliForm, durant l'hiver 2014-2015. Les cours ont été bien appréciés par les participants et ils leur ont permis de se préparer aux nouveaux examens finaux du brevet et au niveau d'exigence attendu des candidates et des candidats.

7.2 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires. Plusieurs séances se sont déroulées à Berne, avec la participation d'une délégation de la direction d'examens, soit une séance de coordination AGORA – USP en août, une rencontre des responsables et secrétaires de toutes les directions d'examens en septembre. De plus, AGORA a organisé une rencontre des experts aux examens finaux à Lucens en septembre.

La mise en œuvre de la nouvelle formation professionnelle supérieure et la collaboration des centres de formation ont été au centre des séances. Les points suivants sont à relever :

- En avril, une conférence des notes s'est tenue à Châteauneuf, pour la ratification des résultats intermédiaires, l'organisation des examens finaux de brevet et de maîtrise et la nomination des experts; l'offre modulaire 2015-16 a été définie, elle a paru le 15 mai dans l'Agri, mettant en avant la collaboration entre les centres de formation pour les modules à petits effectifs et un nouveau module en apiculture.
- La séance de clôture de la session 2014-15 s'est tenue en août. Les membres ont validé les résultats brevet et maîtrise obtenus selon l'ancien règlement et adressé un préavis à la commission AQ AgriAliForm pour la ratification des résultats obtenus selon le nouveau règlement. 46 brevets ont pu être octroyés – 38 selon l'ancien règlement, 8 selon le nouveau règlement – et 20 maîtrises d'agriculteur/trice, toutes selon l'ancien règlement. Pour clore la transition au niveau brevet, un examen du module Bétail laitier a été organisé pour les candidats en échec durant la session 2014-15, une seule candidate a saisi cette opportunité. Pour les candidats à la maîtrise, une procédure d'information a été définie. Ainsi, chaque candidat-e inscrit-e à un module au moins durant la session 2015-16 a été informé-e des modalités lui permettant de terminer sa formation selon l'ancien ou le nouveau règlement. A noter enfin que le président et le secrétaire de l'AMASR ont été invités à participer à cette séance afin de maintenir un bon flux d'information entre cette association et la direction d'examens.
- En novembre, la direction d'examens a examiné les dossiers des candidats, validé la liste des experts engagés aux examens modulaires et défini les experts pouvant être appelés à fonctionner aux examens finaux.
- Lors de la séance de coordination AGORA-USP d'août 2015, la simplification des exigences au brevet a été discutée et soumise à la commission AQ, qui l'a adoptée : L'obligation d'obtenir 6 points dans un des modules principaux a été supprimée pour les agriculteurs/trices, ces derniers pouvant acquérir les 16 points requis dans les modules de leur choix. Au niveau des examens modulaires, il a été convenu de limiter la durée d'un examen oral à 30 minutes par module pour des questions de coûts et compte tenu du fait que les compétences des candidat-e-s sont aussi examinées lors de la visite d'exploitation.
- La rencontre des responsables de toutes les directions d'examens, en septembre, avait pour objectif de faire le bilan de la session écoulée, de clarifier les tâches des différents organes et de traiter les questions financières, notamment l'établissement des décomptes et les flux financiers entre la commission AQ et les directions d'examens.
- En septembre également, AGORA a invité tous les experts aux examens finaux à une séance de bilan au refuge de Lucens. Les ateliers, animés par Thierry Gallandat et Raphaël Gaillard, et les échanges entre experts, notamment lors du repas qui a suivi, ont été bien appréciés des 25 participants.
- En novembre, le secrétaire a assisté à la journée organisée par l'IFFP à Tolochenaz, sur le financement de la formation supérieure et l'introduction du financement à la personne par le SEFRI.

Brevet agricole

Durant l'hiver 2014-15, 23 modules ont été offerts sur trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

Sur les 167 candidats inscrits, 32 étaient soumis au règlement de 2006 et 135 à celui de 2013. Parmi ces derniers, 95 candidats se sont présentés à une ou plusieurs épreuves du nouvel examen final et 8 agriculteurs ont terminé avec succès toutes les épreuves requises pour l'obtention du brevet fédéral.

La session en bref:

Modules	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Note moyenne	Taux d'échec
Règlement de 2006	32	57	4.8	13.3%
Règlement de 2013	135	400	4.6	13.3%

Examen final selon le règlement de 2013	Nombre de candidats	Note moyenne	Taux d'échec
Epreuve 1 : Rentabilité de l'entreprise	77	4.1	36.4%
Epreuve 2 : Technique de production en grandes cultures	18	4.5	11.1%
Epreuve 2 : Technique de production en production fourragère	40	4.3	27.5%
Etude d'exploitation	10	4.7	10%
Visite d'exploitation	10	5.0	10%
Résultat global de l'examen		4.3	27.7%
Nombre de lauréats selon le règlement de 2013	8		

Nombre de lauréates / lauréats selon le règlement de 2006	38
---	-----------



Les lauréat(e)s du brevet agricole

Lauréat(e)s du brevet agricole selon le règlement de 2006

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Badoux	Fabien	Sarzens VD
Bersier	Yannick	Cugy FR
Bidaux	Lionel	Veyrier GE
Bögli	Sébastien	Courtételle JU
Boss	Vincent	Le Pâquier NE
Carron	Bérangère	Fully VS
Chevalley	Claude-André	Boulens VD
Chevalley	Mélissa	Penthéréaz VD
Chopard	Pierrick	Le Prévoux NE
Croisier	Sophie	Gimel VD
Ducommun	Virginie	Le Pâquier NE
Erb	Niki	L'Auberson VD
Genoud	Damien	Tatroz FR
Grünenfelder	Armin	Vuisternens-en-Ogoz FR
Haldi	Johann	St-Oyens VD
Henchoz	Fabien	Château-d'Oex VD
Heuberger	Nicolas	Signy VD
Huber	Johanna	Winterthur ZH
Jacot	Sylvain	Essertines-sur-Yverdon VD
Liaudat	Maxime	Châtel-St-Denis FR
Luisier	Marie-Danielle	Sarreyer VS
Maillard	Blaise	St-Martin FR
Marendaz	Jonathan	Chamblon VD
Menoud	Xavier	Môtiers NE
Michaud	Lydia	Gland VD
Morax	Yann	Begnins VD
Oppliger	Raphaël	Les Vieux-Prés NE
Otz	Marian	Travers NE
Philipona	Edouard	La Châtagne NE
Pillet	Bertrand	Vétroz VS
Rossier	Rémi	Château-d'Oex VD
Schlunegger	Ivan	Forel (Lavaux) VD
Stoessel	Aline	Bassins VD
Veuve	Thiery	Chézard-Saint-Martin NE
Vidonne	Robin	Gy GE
Vuillermet	Tony	Provence VD
Zahnd	Vincent	La Ferrière BE
Z'Rotz	Adrian	Gampelen BE

Lauréats du brevet agricole selon le règlement de 2013

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Chappuis	Nicolas	Villargiroud FR
David	Adrien	Moiry VD
Geinoz	Samuel	Neirivue FR

Gendre	Fabrice	Villarsel-sur-Marly FR
Jaquet	Sylvan	Romont FR
Jorand	Martial	Billens FR
Kolly	Valentin	Pont-la-Ville FR
Wicht	Marc	Tavel FR

Maîtrise agricole

Au total 56 candidats se sont inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui ont eu lieu sur les sites de l'Arc jurassien, de Fribourg et Vaud. 27 candidats se sont présentés à l'examen final de la maîtrise.

La session en bref:

Modules	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Note moyenne	Taux d'échec
Règlement de 2006	28	107	4.7	12.1%
Règlement de 2014	28	32	4.3	18.8%

Examen final selon le règlement de 2006	Note moyenne	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.2	
Appréciation du candidat sur l'exploitation	4.8	
Gestion appliquée	4.3	
Résultat global de l'examen	4.5	18.5%
Nombre de lauréats	20	



Les lauréat(e)s de la maîtrise agricole

Lauréats de la maîtrise agricole selon le règlement de 2006

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Baechler	Sébastien	Lentigny FR
Berset	Sébastien	Villargiroud FR
Bommottet	Thierry	Vullierens VD
Borgeaud	Sidney	Cossonay VD
Brodard	Quentin	Treyvaux FR
Chambaz	Yannick	Bremblens VD
Chassot	Baptiste	Riaz FR
Clément	Yves	Ependes FR
Criscione	Jonathan	Fribourg FR
Crottaz	Nicolas	Prévonloup VD
Demierre	Laurent	Châtel-St-Denis FR
Egger	Simon	Chavornay VD
Eigenmann	Armin	Les Ponts-de-Martel NE
Julmy	Michel	Formangueires FR
Matthey	Pieric	Les Ponts-de-Martel NE
Pfister	Samuel	Pleigne JU
Quiot	Didier	Belfaux FR
Roten	Vincent	Savièse VS
Savary	Grégoire	Sâles FR
Turin	Pierre	Vionnaz VS

La cérémonie de remise des diplômes a eu le 20 novembre 2015, la journée était organisée par le groupement du Nord vaudois de l'Association des maîtres agriculteurs AMASR et l'Association romande des paysannes professionnelles ARPP.

Plusieurs prix ont été décernés à cette occasion : le journal Agri a remis des prix d'excellence aux lauréats ayant obtenu le meilleur résultat aux examens : Sébastien Berset pour la maîtrise et Samuel Geinoz pour le brevet. Un prix de gestion a été décerné par la fiduciaire le Cové à Quentin Brodard.

7.3 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

La Direction d'examens s'est réunie à trois reprises durant l'année 2015. Outre ses activités ordinaires liées à l'admission des candidats, à la nomination des experts et à la validation des notes, elle a également statué sur les points suivants :

- Suite à des discussions préalables en 2014 avec les associations de maîtres et CHANGINS, la Direction d'examens a participé à l'organisation des promotions communes pour le brevet, la maîtrise, le diplôme ES et le bachelor HES du 11 décembre 2015. Un bilan sera tiré au printemps 2016 afin de décider si ceci devait se perpétuer et sous quelle forme.

- Suite à des discussions au sein de la Commission AQ d'AgriAliForm, la Direction d'examens s'est penchée sur les relations avec les écoles supérieures, en l'occurrence avec l'ES de Technicien vitivinicole. Elle a notamment nommé les experts praticiens à la première session des examens finaux de l'ES.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

L'année 2015 a été une véritable année charnière pour le brevet avec les derniers candidats de l'ancien système ainsi que les premiers lauréats du nouveau système. Au total, vingt-cinq candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet. Parmi ceux-ci, dix-sept brevets ont pu être décernés lors d'une cérémonie organisée à Changins le 11 décembre 2015.



Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux*	25	2	7	16
Lauréats aux examens finaux	17	1	5	11
Examen réussi sans tous les modules	2	1	0	1
Nombre d'échecs	6	0	2	4
% d'échecs	24%	0%	29%	25%
*Pour le nouveau système, candidats aux épreuves 3 et 4				

Lauréat brevet d'arboriculteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Bruchez	Théobald	Saillon VS

Lauréats brevet de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Anker	Samuel	Monthey VS
Berclaz	Kevin	Venthône VS
Blondel	Stéphane	Forel (Lavaux) VD
Duboux	Jean	Riex VD
Maradan	Nicolas	Chigny VD
Mayor	Adeline	Vevey VD
Morard	Guillaume	Ayent VS
Perey	Solange	Vufflens-le-Château VD
Pousaz	Alexandre	Ollon VD
Rossier	Caroline	Saillon VS
Simonet	Stéphane	Môtier (Vully) FR

Lauréats brevet de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Carron	Xavier	Fully VS
Ducret	Fabrice	Chardonne VD
Huber	Jonas	Termine TI
Mottaz	Anthony	Lutry VD
Rossier	Caroline	Saillon VS

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Le passage au nouveau système et l'ouverture de l'ES de technicien vitivinicole ont eu comme conséquence que les modules de la maîtrise sont dorénavant également donnés à CHANGINS. L'année 2015 a, par ailleurs, également été une année de transition avec des candidats aux anciennes et aux nouvelles maîtrises. Au total, huit candidats se sont présentés à l'examen final et six ont réussi.

Les examens finaux de la maîtrise en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux*	8	1	4	3
Lauréats aux examens finaux	6	1	2	3
Examen réussi sans tous les modules	0	0	0	0
Nombre d'échecs	2	0	2	0
% d'échecs	25%	0%	50%	0%
*Pour le nouveau système, candidats aux épreuves 2 et 3				

Lauréats maîtrise d'arboriculteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Miauton	Thierry	Faoug VD

Lauréats maîtrise de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Chevalley	Lionel	Chardonne VD
Favre	Jonathan	St-Pierre-de-Clages VS
Roduit	Jérémie	Leytron VS

Lauréats maîtrise de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
George	Daniel	Bursinel VD
Molliex	Thierry	Féchy VD



7.4 Formation professionnelle supérieure de paysanne

Direction d'examens et secrétariat

Suite au rattachement de la formation de paysanne, niveau brevet, à la commission AQ d'AgriAliForm (voir point 7.1 ci-dessus), la CREP change de nom pour devenir la Direction romande des examens professionnels de paysanne. La composition de la direction d'examens reste inchangée à l'exception du départ de Martha Gerber, représentante des gouvernantes de maison. AGORA continue d'assurer son secrétariat et une convention actualisée a été signée.

Brevet de paysanne

Durant la session 2014-15, 8 modules ont été mis sur pied par la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon et le Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire de Grangeneuve. Les deux modules proposés respectivement au CEMEF à

Morges et à l'école de Châteauneuf ont dû être annulés faute d'inscriptions en nombre suffisant. 32 candidates se sont présentées à 56 évaluations de modules, et deux modules se déroulent à cheval sur deux sessions d'examens pour permettre aux candidates d'acquérir suffisamment de pratique.

9 candidates se sont présentées à l'examen final du brevet de paysanne, qui s'est déroulé le 20 avril 2015 au CILA de Grangeneuve (FR).

La session en bref:

Modules

	Nombre de candidates	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Modules du brevet	32	56	15.2%	4.7

Examen final selon le règlement de 2006	Note moyenne	Taux d'échec
Travail de projet	4.4	
Présentation et questions complémentaires	4.9	
Entretien professionnel	4.7	
Résultat global de l'examen	4.6	11.1%
Nombre de lauréates	8	



Lauréates du brevet de paysanne

Les lauréates :

Nom	Prénom	Domicile
Charrière	Maryline	Le Crêt FR
Cropt	Alexandra	Ollon VD
Dovat	Céline	Palézieux-Village VD
Guenat	Angélique	Sorvilier JU
Haenni	Sandrine	Montricher VD
Huelin	Carole	Les Emibois JU
Piazza	Christine	Travers NE
Trachsel	Cathy	Travers NE

Diplôme supérieur de paysanne

Après avoir suivi les modules de la maîtrise avec ses collègues agriculteurs et agricultrices, une paysanne s'est présentée avec succès à l'examen professionnel supérieur de paysanne selon le règlement du 17 septembre 2001. L'examen final, qui consiste en un travail de diplôme et sa défense orale, s'est déroulé au CILA de Grangeneuve le 20 avril 2015.



Lauréate du diplôme de paysanne

Nom	Prénom	Domicile / Canton
Bassin	Laurence	Marchissy VD

Les lauréates ont reçu leur brevet ou leur diplôme le 20 novembre à Baulmes, dans le cadre de la cérémonie romande organisée par l'AMASR et l'ARPP. Angélique Guenat, qui a obtenu le meilleur résultat à l'examen final du brevet, et Laurence Bassin ont reçu un prix des mains de Karine Etter, directrice du journal Agri.

7.5 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Suite à l'autonomisation du secrétariat de la FSV au 1^{er} janvier 2013, AGORA a dû signer une nouvelle convention en remplacement de celle de 2009 liée à l'USP. Cette convention reprend les principaux points de l'ancienne convention. Ainsi, AGORA est responsable de la formation et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient également le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 4 reprises en 2015. Les sujets traités ont notamment été les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification du CFC et AFP, la révision partielle de la formation professionnelle initiale, la modification du barème des contributions au fonds de formation, l'accompagnement de la mise en place des nouveautés en formation professionnelle supérieure et la promotion de la formation professionnelle.

Le mandat FSV permet par ailleurs à AGORA de représenter la fédération à différents postes dont les Conseils de direction et de fondation de Changins qui se sont réunis à une reprise chacun durant le premier semestre de 2015. Ceci a permis de valider les nouvelles structures de la fondation avec, notamment une suppression des « étages » Conseil de direction et Bureau ainsi que la création d'un conseil professionnel consultatif. La séance inaugurale du nouveau Conseil professionnel consultatif s'est tenue le 26 octobre 2015. Le conseil a alors nommé ses trois représentants au nouveau conseil de fondation : Willy Deladoëy, Christophe Mingard et Kaspar Wetli.

AGORA représente également la FSV au sein de la commission AQ des examens finaux du brevet et de la maîtrise d'AgriAliForm qui est entrée en fonction en 2013. Pour rappel, cette commission est chargée de la mise en œuvre des nouveaux règlements. C'est notamment elle qui statue sur l'admission des candidats, la nomination des experts, la validation des notes ainsi que les questions financières. Cependant, le gros travail de la commission AQ pour l'année 2015 aura été la gestion des flux financiers en provenance du SEFRI. En effet, malgré l'engagement oral de plusieurs représentants du SEFRI, celui-ci n'a finalement pas voulu entrer en matière sur le subventionnement des examens modulaires ce qui représente un manque à gagner par rapport au budget initial. Un accord satisfaisant a pu finalement être trouvé pour les années 2014, 2015 et 2016. Enfin, la commission AQ a décidé de s'impliquer plus fortement dans les différentes formations ES. Elle a donc pris note avec satisfaction du fait que la filière ES de technicien vitivinicole de Changins est dorénavant reconnue.

Toujours au niveau des organes d'AgriAliForm, AGORA siège au sein de la Commission de surveillance des cours interentreprises, qui s'est réunie deux fois ; il s'agit du 10 mars et du 14 octobre 2015. Le rôle de cette commission est principalement le suivi des flux financiers dans les cours interentreprises ainsi qu'une surveillance de la qualité. Enfin, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 14 janvier 2015.

La rédaction des moyens d'enseignement vitivinicoles connaît des hauts et des bas. Ainsi, la rédaction de la partie encavage en français est à son terme et un vernissage a eu lieu le 17 novembre dernier. La traduction en allemand est, de son côté, en cours. En revanche, la situation semble plus compliquée pour la partie viticulture qui n'avance pas beaucoup. Toutefois, un nouveau président de la LMZ a été élu le 29 octobre dernier et il s'est engagé à améliorer les choses rapidement.

L'année 2015 a été relativement calme au niveau des activités promotionnelles. Toutefois, le comité d'AgriAliForm a décidé la mise sur pieds des premiers AgriSkills du 1^{er} au 4 septembre 2016 à Agrilogie Grange-Verney. Si les SwissSkills Bern 2014 n'avaient concerné, au niveau des concours, que l'agriculture, un concours vitivinicole sera cette fois-ci mis sur pied. Par ailleurs, le concours européen des écoles vitivinicoles, Europea wine championship, se déroulera du 29 mars au 2 avril prochain en Suisse romande avec Agrilogie Marcelin comme lieu principal. Enfin, l'ASCV, accompagnée de la FSV, de la FUS, d'AGORA et des écoles de Châteauneuf et de Marcelin, présentera à nouveau la formation professionnelle avec un stand dans le cadre d'AGROVINA du 26 au 29 janvier 2016.

7.6 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Le 26 avril 2012, l'ASCV et AGORA ont signé une nouvelle convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2015 à quatre reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière.

Un gros dossier de l'année 2015 a été la révision partielle de la formation professionnelle initiale. Sur la base du rapport d'évaluation réalisé en 2013 et 2014, le comité d'AgriAliForm a décidé d'engager une révision partielle de la formation professionnelle initiale. Pour les cavistes, la principale modification sera le passage du système progressif au système linéaire, passage anticipé d'ores et déjà par le Strickhof et Agrilogie. Si le calendrier d'AgriAliForm prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, soit pour la rentrée 2017 – 2018, les centres de formations des cultures spéciales ont décidé la mise en place du modèle linéaire à la rentrée 2016 – 2017 déjà. Une autre modification importante sera l'augmentation du nombre de jours de cours interentreprises pour les AFP afin que ceux-ci puissent être donnés en commun avec les CFC. Enfin, le dossier de formation sera rendu plus attractif et sera dorénavant évalué dans le cadre de l'examen pratique.

Le groupe de rédaction des questions d'examen du CFC s'est réuni le 1^{er} juillet 2015 afin de planifier la rédaction des questions de la session 2016. Un état des lieux des questions existantes ainsi qu'une répartition du travail a été effectuée. Les groupes de rédaction viticulture et encavage ont travaillé en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Dans sa globalité, le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Loïc Bardet en collaboration avec Remo Walder.

La remise à plat de la partie caviste du fonds de formation a continué durant l'année 2015. Ainsi, le comité d'AgriAliForm a validé le 27 octobre dernier une modification du barème pour le calcul des contributions. Ce nouveau barème, applicable dès 2016, permettra de supprimer la catégorie des très petits producteurs à CHF 20.- qui coûte au final plus cher qu'elle ne rapporte. Par ailleurs, le règlement des factures en souffrance est dorénavant géré par AgriAliForm qui s'est chargée de l'envoi des ordonnances de paiement début décembre.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2015, en mars et en septembre. Les séances permettent l'échange d'informations et une harmonisation des pratiques en Suisse romande. Les thèmes suivants peuvent être relevés :

- révision de la formation initiale CFC et AFP : Le processus de révision s'est poursuivi durant l'année 2015, avec la création, par le comité de l'OrTra AgriAliForm, de trois groupes de travail (modèle de formation / plan de formation / procédure de qualification, y compris intégration du dossier de formation). Ces groupes de travail ont été chargés d'étudier différents aspects de la révision et d'élaborer des propositions. La commission a participé à ces travaux en déléguant plusieurs membres. A fin 2015, le comité de l'OrTra a statué sur les propositions et planifié la suite des travaux (voir également sous point 7.11 AgriAliForm).
- en septembre, la commission réunie à Lossy FR s'est penchée sur la procédure d'octroi de l'autorisation de former dans les différents cantons. Une demande a été faite à AGORA pour proposer une directive visant à harmoniser cette procédure. De premiers contacts ont été pris et la directive sera proposée à la séance du printemps 2016.
- la question de la sécurité dans le trafic a été thématifiée, et un petit groupe se penchera sur la possibilité de créer une application pour smartphones afin d'améliorer la formation des apprentis sur ce point.

- cours selon l'OPD : 13 personnes ont suivi avec succès le cours qui s'est déroulé d'août 2014 à juin 2015. Il s'agissait de la dernière volée selon l'ancien concept, le nouveau règlement entrant en vigueur pour la rentrée 2015. Selon ce règlement, une partie de l'examen final se déroule sur l'entreprise des candidats, avec des collègues d'experts composés d'enseignants et de praticiens. Les praticiens de la commission ont accepté de fonctionner en qualité d'experts, les effectifs seront complétés selon les cantons et un cours d'experts organisé durant l'hiver 2015-16. 29 personnes sont inscrites au cours 2015-16.

Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée durant l'hiver 2014-15 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 LFPr. Au total, 18 permis ont été délivrés en 2015.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2015. Outre de précieux échanges d'informations, les membres ont traité les points ci-dessous :

- financement de la formation supérieure : Le secrétariat a fait le point sur l'avancement de la ratification par les différents cantons de l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES), destiné à remplacer l'Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS). A fin 2015, tous les cantons suisses ont ratifié l'AES, de sorte que l'AESS ne s'applique plus qu'aux brevets et maîtrises. A noter que la Confédération planche sur un nouveau système de financement de la formation brevet-maîtrise, appelé financement à la personne, qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2017 et remplacer l'AESS.
- rédaction des moyens d'enseignement et situation de la LMZ : Suite au départ de M. Roux au printemps 2015, la Conférence s'est préoccupée de l'avancement de la rédaction des moyens d'enseignement et des nominations en cours. Elle a pris position sur la nécessité de rattacher les journées thématiques à la LMZ et informé le président de l'ASIAT dans ce sens.

7.9 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La commission choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles. Celles-ci adaptent le programme à leurs besoins, de manière à ce qu'il favorise les échanges entre tous les enseignants d'un centre de formation et participe à la culture d'entreprise. Par ailleurs, pour répondre à la demande de la Conférence des directeurs, la thématique s'inscrit dans la complémentarité des sujets traités lors des journées thématiques nationales organisées à Zollikofen.

En 2015, la commission s'est réunie à deux reprises :

- lors de sa séance de mars, elle a accueilli M. Christophe Gremion de l'IFFP, intervenant de la journée 2015-16 sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement. Cette rencontre a permis d'affiner le programme de la journée. Elle a ensuite fait le bilan des journées proposées durant l'hiver 2014-15. Un tour de table a renseigné sur les préoccupations et les projets des différents centres. La journée sur les TIC a été proposée à la FRI, à l'IAG et à Agrilogie en automne 2015, elle a réuni 55 à 60 participants au total.
- en novembre, la commission s'est réunie au centre de formation professionnelle nature et environnement de Lullier. Elle a pris connaissance de l'avancement des travaux de révision de l'ordonnance de formation initiale et de mise en œuvre de la formation professionnelle supérieure dans le champ professionnel de l'agriculture. Elle a aussi défini la thématique de la journée 2016-17, qui traitera de la problématique des troubles de l'apprentissage, avec une partie médicale et une partie sur l'animation de classe.

7.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2015, le 27 mai à Ouchy et le 20 novembre à Fully. Cette dernière séance a, par ailleurs, été couplée avec le débriefing annuel des moniteurs de cours qui a été organisé conjointement par la Chambre valaisanne d'agriculture et AGORA.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2015 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

En collaboration avec le Centre horticole de Lullier, la commission a également organisé en mai 2015 deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 1^{ère} et 2^{ème} année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » et « pépinière et jeunes plants ». Les choses se sont très bien déroulées.

Un gros sujet de discussion au sein de la commission est la problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux. Le regroupement des demandes pour les différents fonds cantonaux sur la plateforme CIECH est en cours mais nécessite encore quelques réglages pour les organisateurs de cours.

7.11 AgriAliForm

Le point fort des activités de l'Ortra AgriAliForm a porté sur la révision partielle de l'ordonnance et du plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et ses métiers. Un autre élément a été la décision d'organiser, en 2016, un Championnat suisse des métiers pour les métiers d'AgriAliForm. Le personnel d'AGORA a fourni le volume habituel de travail, avec cependant un peu moins de séances, mais davantage de traductions.

a) Révision partielle

Suite aux décisions du comité d'AgriAliForm de l'automne 2014, 4 groupes de travail ont été mis en place pour analyser les champs d'actions identifiés pour une révision partielle de l'ordonnance et du plan de formation. Ces groupes ont travaillé

- sur le modèle de formation avec la proposition de garder le modèle progressif actuel (avec possibilité d'exceptions) pour les métiers d'agriculteur et d'aviculteur et de passer au modèle linéaire pour les métiers de caviste, de viticulteur, d'arboriculteur et de maraîcher
- sur le contenu du plan de formation, avec quelques adaptations, la suppression de doublons, les mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux. La structure de base et le nombre total de leçons sont maintenus. Le domaine spécifique en production biologique, très discuté, a été revu avec une nouvelle répartition des leçons
- l'intégration du dossier de formation dans la procédure de qualification où des propositions, basées sur les travaux mandatés à HAFL Zollikofen visent à ce que le domaine de qualification « Travaux pratiques » (partie 2) soit examiné en se basant sur des tâches pouvant être préparées et développées dans le dossier de formation et qui se réfèrent à la formation pratique
- pour les cours interentreprises, la principale proposition vise à harmoniser le nombre de jours CI entre la formation AFP et CFC

En octobre 2015, le comité d'AgriAliForm, sur recommandation des groupes de travail et de la Commission « Développement et qualité » a validé toutes les propositions formulées dans le cadre de la révision partielle en cours. Jusqu'à fin 2015, des travaux de détail et surtout de rédaction pour l'ordonnance et le plan de formation ont été finalisés

En 2016, une brève consultation interne précèdera la publication officielle des modifications qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et être appliquées pour la rentrée scolaire 2017/18. A noter encore qu'un certain nombre de questions et de propositions formulées dans les groupes de travail n'ont pas été retenues, car dépassant les limites données pour une révision partielle. Ces points comme par exemple la durée de la formation (3 ou 4 ans) ou le modèle de formation seront repris pour être intégrés dans une révision totale annoncée à l'horizon 2022.

b) Procédure de qualification

Sur le plan national, 1067 candidats ont passé les examens CFC et 102 les examens AFP en 2015. Les taux d'échec vont de 0% (aviculteur) à 18,8% (arboriculteur). La moyenne des notes est stable.

c) Fonds pour la formation professionnelle

En novembre 2015, le SEFRI a rejeté le recours contre le nouveau règlement du fonds national qui intègre désormais l'Ortra Chevaux et qui sera applicable dès 2016. Plusieurs séances ont été consacrées à la participation de l'ASCV au financement du fonds. Le barème a été revu et la mise à jour des cotisations représente un gros travail. Il faut enfin relever que les dépenses du fonds marquent une tendance à la hausse. Dernier point : la nouvelle présentation comptable, séparant notamment le fonds de l'Ortra Chevaux, la formation supérieure et les autres activités a été concrétisée en 2015.

d) Cours paiements directs

Le règlement a été finalisé. Après discussion avec la COSAC, il a été approuvé par la CDCA et il est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

e) Permis de traiter

Un nouveau contrat entre l'Ortra AgriAliForm et l'Office fédéral de l'environnement a été signé, reprenant sur le fond l'ancien contrat entre l'USP et l'OFEV. Il prévoit l'organisation de cours pour les utilisateurs de produits phytosanitaires qui n'ont pas un CFC agricole.

f) Cours interentreprises

La Commission a saisi le coût de ces cours, travaillé sur l'assurance-qualité (auto-déclaration) et l'organisation de la journée des responsables CI.

g) Formation initiale

Le groupe de coordination pour l'ECG (enseignement culture générale) a organisé un atelier et à rédigé des exemples de situations pour la procédure de qualification ECG. D'autres groupes ont revu les situations d'examen pour les examens pratiques, écrits et oraux au niveau CFC et AFP.

h) Formation supérieure

Voir sous les points 7.2 à 7.5.

i) Marketing et communication

Le stand de promotion a été renouvelé. Le groupe de travail a discuté la promotion de la formation agricole avec des échanges entre les différentes régions linguistiques du pays et des nouvelles vidéos seront réalisées en 2016. Les mesures de promotion dans le cadre des AgriSkills 2016 ont été arrêtées.

j) Assemblée des délégués 2015

Celle-ci a eu lieu à Berne et a été rondement menée. A noter qu'au comité, Sepp Disler (USP), Danielle Rouiller (Bio-Suisse) et Thierry Suard (FUS) ont démissionné. Pour les remplacer, l'assemblée a élu Jakob Lütolf (USP) et Kurt Sigrist (Bio-Suisse). Le siège de la FUS reste vacant.

k) AgriSkills 2016

En mai, l'ancien comité des SwissSkills Berne 2014 s'est réuni et a proposé au comité d'AgriAliForm d'organiser les AgriSkills 2016, soit le 1^{er} Championnat suisse des métiers de l'agriculture. Après discussion, le choix s'est porté sur Agrilogie Grange-Verney comme lieu de déroulement. Suite au feu vert donné par le comité, un comité d'organisation présidé par le directeur d'AGORA a été mis en place. Pour le métier d'agriculteur, le concours sera largement inspiré de SwissSkills Berne 2014. Les métiers de caviste et de viticulteur seront aussi en concours. Les autres métiers participeront avec des démonstrations. En 2015, le comité d'organisation a travaillé sur le choix et sur le descriptif des épreuves de concours, sur le sponsoring, sur la promotion, sur l'organisation sur place et le budget de la manifestation qui aura lieu du 1^{er} au 4 septembre 2016.

l) Effectifs 2015

Les effectifs de la rentrée 2015 sont globalement stables pour le niveau CFC et en légère diminution pour le niveau AFP. A noter une forte progression réjouissante des apprentis agricoles CFC en 1^{ère} année.

Apprentis 2013/2014 à 2015/2016 – CFC

Années	2013/14				2014/15				2015/16			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	739	1045	1017	2801	688	1045	1064	2797	743	1058	1037	2838
Aviculteur	0	2	12	14	4	1	7	12	5	6	3	14
Maraîcher	25	25	37	87	22	35	25	82	22	32	30	84
Arboriculteur	11	14	19	44	8	18	16	42	6	10	27	43
Viticulteur	39	68	74	181	45	58	74	177	38	69	47	154
Caviste	17	31	20	68	15	25	40	80	26	22	29	77
Total CFC	831	1185	1179	3195	782	1182	1226	3190	840	1197	1173	3210

Apprentis 2013/2014 à 2015/2016 – AFP

Années	2013/14				2014/15				2015/16			
	1	2		Total	1	2		Total	1	2		Total
Métiers AFP												
Agropraticien agriculture	65	127		192	70	136		206	72	111		183
Agropraticien cultures spéciales	5	7		12	8	4		12	2	10		12
Agropraticien vinification	0	1		1	0	0		0	0	0		0
Total AFP	70	135		205	78	140		218	74	121		195
Total champ prof.	901	1320	1179	3400	860	1322	1226	3408	914	1318	1173	3405

8. Programme d'activités 2016

Pour 2016, il est prévu

- l'examen de consultations importantes
- la coordination romande de la campagne en faveur de l'initiative pour la sécurité alimentaire
- la mise en valeur de l'étude sur l'agriculture romande
- le réexamen des contrats de mandat et de collaborations en cours ainsi que l'intégration de l'antenne romande du fonds suisse de secours pour les dommages non assurables
- la réorganisation du classement et des archives d'AGORA
- l'adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

9. Conclusions

Après une bonne année agricole 2014, l'année 2015 a été décevante, en particulier pour les producteurs de lait destiné à l'industrie, les producteurs de viande de porc et les producteurs de betteraves sucrières. Dans ces secteurs, les dures lois du marché sont appliquées sans état d'âme. Une politique agricole 14-17 très décevante et des velléités fédérales de toujours vouloir réduire les crédits agricoles ont amené plus de 10'000 agriculteurs et agricultrices à se mobiliser, sous l'égide de l'USP, sur la Place fédérale à Berne pour exprimer leur ras-le-bol. Cette manifestation restera le fait marquant de l'année 2015.

Sur le terrain très prospère des initiatives agricoles, il faut relever le message contradictoire du Conseil fédéral qui dit en janvier 2015 que la sécurité alimentaire est à inscrire dans la Constitution sous forme d'un contre-projet à l'initiative de l'USP et qui dit en septembre 2015 que cette inscription n'est plus nécessaire pour justifier le rejet de cette initiative. Il y a là un bel exemple du flou dans lequel doit évoluer l'agriculture. Cela met aussi en évidence la perte de crédibilité de l'OFAG dont on peine à voir le soutien au secteur agricole et aux familles paysannes.

Pour AGORA, 2015 a été une année presque normale, mais marquée par la nomination d'un nouveau directeur, Loïc Bardet. L'essentiel des tâches a été fait à la satisfaction des partenaires et des organes. L'actualité, mais aussi des évolutions dans certains secteurs nécessitent une grande capacité d'adaptation de la part de la direction et du personnel. L'année 2015, avec plusieurs changements n'a pas échappé à cette règle. Merci au personnel et aux membres des organes d'AGORA pour leur engagement au service de l'agriculture.

En terminant ce 15^{ème} rapport annuel, en qualité de directeur sortant, je veux avoir une pensée pour celles et ceux qui, 365 jours par année, travaillent pour assurer la sécurité alimentaire par des produits de qualité et de proximité.

Lausanne, le 7 mars 2016

AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Walter Willener, Loïc Bardet, Magali Briod, Jacques Demierre, Elisa Domeniconi, David Ruetschi, Sarah Hofmann ainsi que Joëlle Pittet (secrétariat).

A méditer (Agri du 13 novembre 2015)

« Il n'y a qu'une réussite : pouvoir vivre comme on l'entend. »

Christopher Morley